



## COMMUNAUTE DE COMMUNES – « ENTRE'ALLIER BESBRE ET LOIRE »

## RECUEIL

## ACTES ADMINISTRATIFS

## DELIBERATIONS JUILLET 2019

N°	Date délibération		Objet	Accusé réception en Préfecture	N° Page
071	8 juillet	FINANCES	FPIC - Répartition de droit commun	09/08/2019	1
072			Tourisme - Projet colloque les 26 et 27 mai 2020 - approbation projet et financement opération	09/08/2019	5
073			Attribution subventions-état comp délib n°41.	09/08/2019	9
074			Partenariat dispositif wifi@llier avec le DPT et les communes éligibles	09/08/2019	11
075			DM N°3	09/08/2019	13
076		ADMINISTRATION GENERALE	Mise en place du service de location- régie directe - maison du canal	09/08/2019	17
077			SPL 277 - Confirmation avenant n°1 Bis validé le 13 juin - Substitution avenant annexé à la délib n°56	14/08/2019	21
078			Organisation des services communautaires - Organigramme	16/08/2019	63
079		INSTITUTION	Motion contre la fermeture des trésoreries dans l'Allier.	12/08/2019	67
080		DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	Elaboration schéma d'aménagement global des Zones d'Activités du territoire	16/08/2019	69



Nb de membres en exercice : 64  
 Nb de membres présents : 41  
 Nb de membres votants : 51  
 (dont 10 pouvoirs)  
 Quorum atteint

DELIBERATION N°	2019.07.08/071
CLASSIFICATION	7.6

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du 8 juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 8 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Laurent Grillet à DOMPIERRE SUR BESBRE, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 2 juillet 2019

### Les Conseillers présents

**Les conseillers titulaires:** Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Daniel BAHEUX, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Régis CURY, David DARRAS, Claudette DELORME, Guy FRAISE, Monique FRIAUD, Dominique GEOFFROY, Léopold GODART, Guy LABBE, Christian LABILLE, Michel LAURENT, Jean LAURENT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Christine MARTIN TISON, Louis MERET, Yves NOEL Bernadette PERICHON, Isabelle PETIOT, André PIESSAT, Annie France POUGET, André RATINIER, Colette ROBOTA, Olivier ROUSSEAUX, Blandine SOCHET, Dominique TALON Pascal THEVENOUX, Jean François TOCANT, Pascal VERNISSE.

**Les conseillers suppléants :** Daniel DUVERGER (représentant Pascal BAUDELLOT), Monique BOUILLOT (représentant Jean Paul CHERASSE), Roselyne POUPELIN (représentant Alain VERNISSE),

### Les Conseillers absents

**Ayant donné pouvoir :** Henri BÉCAUT à Louis MERET, Luce BILLET à André PIESSAT, Pierre COURTADON à Alain LOGNON, Odile FRANCHISSEUR à Roger LITAUDON, Valérie GOUBY à Dominique TALON, Roseline GOURDON à Christine MARTIN TISON, Henry JOLY Jean Michel ALLAIN, Alain REVIRON à Xavier CADORET, Henri PUJOS à Gilles BERRAT, Lionel ROUAULT à Guy LABBE,

**Absents :** Patrick BENIGAUD, Albert CHARRONDIERE, Jean Luc COLLIN, Martine CRUMIERE, Alain DECERLE, Dominique DIAT, Alain FAVERETTO, Patrick GOBERT, Valérie LASSALLE, Yves PLOUHINEC, Bernard POIGNANT, Elisabeth THEVENOUX, Claire TOGNON

Secrétaire de séance : Olivier ROUSSEAUX

**N° 71- FINANCES – Budget 2019 – Fonds National de Péréquation des ressources intercommunales et communales 2019 (FPIC) - Répartition de droit commun – Informations et échanges**

Vu le rapport de présentation ci-après,

Considérant le choix de soumettre à l'avis du conseil communautaire la répartition de droit commun du FPIC 2019,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité décide:

- d'approuver la répartition de droit commun du FPIC 2019 selon le tableau récapitulatif ci-après (page 3),
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes opérations nécessaires et signer tout document relatif à l'affaire.

P.E.C  
 Le Président,

Certifiée exécutoire la présente délibération  
 Publiée ou notifiée le 09/08/2019  
 Déposée en Préfecture le 09/08/2019

<b>DELIBERATION N°</b>	<b>2019.07.08/071</b>
<b>CLASSIFICATION</b>	<b>7.6</b>

## RAPPORT DE PRESENTATION

### N° 71 FINANCES -- Budget 2019 – Fonds National de Péréquation des ressources intercommunales et communales 2019 (FPIC) - Répartition de droit commun

Vu le code général des collectivités locales

Vu les lois de finances initiales pour 2011 et pour 2012 selon lesquelles un mécanisme de péréquation horizontale est institué pour le secteur communal,

Vu le budget 2019

Vu l'état du FPIC 2019 ci-dessous,

Vu l'avis du bureau communautaire

Saisissez du texte ici

Il est rappelé :

- **L'objet du FPIC**

Il a été mis en place pour approfondir l'effort entrepris en faveur de la péréquation au sein du secteur communal et également pour accompagner la réforme fiscale en prélevant les ressources des collectivités disposant des ressources les plus dynamiques suite à la suppression de la taxe professionnelle.

- le FPIC est un mécanisme de péréquation horizontale qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.
- le FPIC est alimenté par prélèvement sur les ressources des ensembles intercommunaux et des communes isolées dont le potentiel fiscal agrégé dépasse un certain seuil. Les sommes sont reversées aux ensembles intercommunaux et aux communes isolées moins favorisées classées en fonction d'un indice synthétique tenant compte :
  - de leur potentiel financier agrégé par habitant (P.F.I.A)
  - du revenu moyen par habitant (RM/hab)
  - de leur effort fiscal.(E.F)

- **Les principes du FPIC**

- une mesure de la richesse à l'échelon intercommunal agrégeant richesse de l'EPCI et de ses communes membres par le biais d'un nouvel indicateur de ressources : le potentiel financier agrégé (PFIA)
- un Fonds national unique alimenté par des prélèvements sur les ressources fiscales des groupements et des communes dont le potentiel financier agrégé est supérieur à un certain seuil,
- une redistribution des ressources de ce Fonds en faveur des collectivités classées selon un indice synthétique tenant compte de leurs ressources, du revenu moyen de leurs habitants et de leur effort fiscal permettant de flécher les ressources du fonds vers les collectivités moins favorisées,

- **La répartition entre EPCI et ses communes membres**

Sont contributeurs au FPIC : les ensembles intercommunaux ou les communes isolées dont le potentiel financier agrégé par habitant est supérieur à 0,9 fois le potentiel financier agrégé par habitant moyen constaté au niveau national.

Une répartition « de droit commun » est prévue à la fois pour le prélèvement et le reversement, en fonction de la richesse respective de l'EPCI et de ses communes membres (mesurée par leur contribution au potentiel fiscal agrégé (PFA)). Toutefois, par dérogation, l'organe délibérant de l'EPCI peut procéder à une répartition alternative.

Compte tenu des éléments connus, l'EPCI cesserait d'être éligible au reversement du FPIC en 2019. Il a perçu une garantie en 2018 à hauteur de 85 % du montant du reversement 2017. En 2019, il perçoit, à titre de garantie, une attribution égale à 70 % du reversement perçu en 2018.

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver la répartition de droit commun du FPIC 2019 selon le tableau récapitulatif ci-dessous,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes opérations nécessaires et signer tout document relatif à l'affaire.

FPIC 2019 - Tableau récapitulatif – répartition de droit commun

Nom de la commune	Reversement par dérogation libre		Reversement de droit commun			
	EPCI	Montant reversé droit commun + 1 000 €/COMMUNE	EPCI	Montant reversé aux communes	EPCI	Montant reversé aux communes
	2017		2018		2019	
Avrilly		2 635		1 097		882
Beaulon		15 723		11 882		9 293
Boucé		6 191		4 114		3 245
Châtelperron		2 342		1 056		875
Chavroches		4 152		2 458		2 023
Cindré		4 351		2 537		1 884
Créchy		3 890		2 304		1 794
Diou		11 524		8 092		6 574
Dompierre s/ Besbre		18 820		13 755		11 006
Jaligny s/ Besbre		6 932		4 765		3 792
Langy		4 415		2 770		2 186
Le Bouchaud		3 232		1 614		1 337
Le Donjon		11 679		7 646		6 128
Le Pin		6 227		3 495		2 760
Lenax		4 459		2 439		1 899
Liernolles		2 690		1 386		1 145
Loddes		2 844		1 216		1 005
Luneau		4 411		2 422		1 922
Mercy		3 551		2 050		1 646
Monétay s/ Loire		3 509		1 961		1 573
Montaigu le Blin		4 272		2 515		2 035
Montaiguët en Forez		4 679		2 537		2 007
Montcombroux les Mines		5 633		3 045		2 394
Montoldre		10 034		7 116		5 529
Neuilly en Donjon		3 511		1 713		1 388
Pierrefitte sur Loire		5 965		4 051		3 346
Rongères		6 793		4 510		3 662
Saint Didier en Donjon		4 139		2 206		1 681
Saint Félix		5 191		3 294		2 596
Saint Gérard de Vaux		4 738		2 843		2 180
Saint Gérard le Puy		12 390		9 126		6 897
Saint Léger s/ Vouzance		4 354		2 244		1 823
Saint Léon		7 207		4 644		3 363
Saint Pourçain s/ Besbre		3 773		2 224		1 789
Saint Voir		3 098		1 528		1 211
Saligny s/ Roudon		7 887		5 481		4 317
Sanssat		3 325		1 916		1 559
Sorbier		4 965		2 707		2 240
Thionne		4 655		2 950		2 438
Treteau		6 593		4 196		3 125
Trézelles		5 550		3 479		2 832
Varennnes s/ Allier		21 758		16 450		13 167
Varennnes s/ Tèche		4 275		2 284		1 772
Vaumas		5 282		3 401		2 728
TOTAL	FPIC 2017		FPIC 2018		FPIC 2019	
	EPCI	Communes	EPCI	Communes	EPCI	Communes
	63 409	273 644	110 976	175 519	61 499	139 048
	337 053		286 495		200 547	



Nb de membres en exercice : 64  
 Nb de membres présents : 41  
 Nb de membres votants : 51  
 (dont 10 pouvoirs)  
 Quorum atteint

DELIBERATION N°	2019.07.08/072
CLASSIFICATION	8.4

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Séance du 8 juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 8 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Laurent Grillet à DOMPIERRE SUR BESBRE, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 2 juillet 2019.

#### Les Conseillers présents

**Les conseillers titulaires:** Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Daniel BAHEUX, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Régis CURY, David DARRAS, Claudette DELORME, Guy FRAISE, Monique FRIAUD, Dominique GEOFFROY, Léopold GODART, Guy LABBE, Christian LABILLE, Michel LAURENT, Jean LAURENT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Christine MARTIN TISON, Louis MERET, Yves NOEL Bernadette PERICHON, Isabelle PETIOT, André PIESSE, Annie France POUGET, André RATINIER, Colette ROBOTTA, Olivier ROUSSEAUX, Blandine SOCHET, Dominique TALON Pascal THEVENOUX, Jean François TOCANT, Pascal VERNISSE.

**Les conseillers suppléants :** Daniel DUVERGER (représentant Pascal BAUDELLOT), Monique BOUILLOT (représentant Jean Paul CHERASSE), Roselyne POUPELIN (représentant Alain VERNISSE),

#### Les Conseillers absents

**Ayant donné pouvoir :** Henri BÉCAUT à Louis MERET, Luce BILLET à André PIESSE, Pierre COURTADON à Alain LOGNON, Odile FRANCHISSEUR à Roger LITAUDON, Valérie GOUBY à Dominique TALON, Roseline GOURDON à Christine MARTIN TISON, Henry JOLY Jean Michel ALLAIN, Alain REVIRON à Xavier CADORET, Henri PUJOS à Gilles BERRAT, Lionel ROUAULT à Guy LABBE,

**Absents :** Patrick BENIGAUD, Albert CHARRONDIERE, Jean Luc COLLIN, Martine CRUMIERE, Alain DECERLE, Dominique DIAT, Alain FAVERETTO, Patrick GOBERT, Valérie LASSALLE, Yves PLOUHINEC, Bernard POIGNANT, Elisabeth THEVENOUX, Claire TOGNON

**Secrétaire de séance :** Olivier ROUSSEAUX

**N° 72- FINANCES – Culture – Patrimoine - Tourisme - Budget 2020 – Projet organisation colloque sur le Châtelperonnien et la transition entre Néandertal et Cro-Magnon les 26 et 27 mai 2020 – Approbation projet et financement opération.**

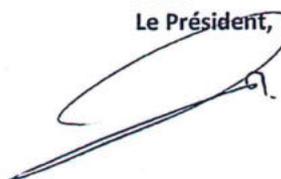
Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- D'approuver le projet de colloque international sur le Châtelperonnien et la transition entre Néandertal et CroMagnon et son portage par la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire dans le cadre de ses animations culturelles, patrimoniales et touristiques et de l'organiser les 26 et 27 mai 2020 sur la commune de Châtelperonn dans des conditions adaptées aux besoins de l'événement,
- D'approuver le montage financier tel qu'il est présenté ci-annexé, dans les conditions de partenariat proposé avec le GAL allemand et d'inscrire les crédits au budget primitif 2020,
- De solliciter le partenariat du GAL Territoire Bourbon et de tout autre partenaire potentiel, le mécénat privé étant inclus (dons anonymes),
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'accord de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération « Organisation d'un colloque international le Châtelperonnien et la transition entre Néandertal et Cro-Magnon les 26 et 27 mai 2020 à Châtelperonn, avec le GAL allemand et tout autre document nécessaire à la réalisation de l'opération, rédigé dans la langue française et allemande.

P.E.C

Le Président,



.../...

Certifiée exécutoire la présente délibération  
 Publiée ou notifiée le 01/08/2019  
 Déposée en Préfecture le 09/08/2019

DELIBERATION N°	20190708072
CLASSIFICATION	8.4

## RAPPORT DE PRESENTATION

**N° 72- FINANCES – Culture – Patrimoine - Tourisme - Budget 2020 – Projet organisation colloque sur le Châtelperonnien et la transition entre Néandertal et Cro-Magnon les 26 et 27 mai 2020 – Approbation projet et financement opération**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les échanges depuis novembre 2018 entre des membres élus municipaux et communautaires, des représentants de la DRAC Auvergne Rhône Alpes, des agents communautaires représentant le GAL Moulins, autour du projet d'un colloque international sur le Châtelperonnien et la transition entre Neandertal et Cro-Magnon,

Vu la délibération N°2018-12-10/105 du 10 décembre 2018 par laquelle le conseil communautaire a approuvé le principe de transférer les deux équipements « la Maison Aquarium du Val de Besbre » à Jaligny sur Besbre et Préhistorama à Châtelperonn, au cours de l'année 2019, à la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire,

Vu la délibération N°2018-12-10/106 du 10 décembre 2018 par laquelle le conseil communautaire a décidé de réaliser une étude de mise en œuvre d'une stratégie de développement touristique et de valorisation patrimoniale et culturelle du territoire, en cohérence avec le projet de territoire et ses axes prioritaires,

Vu l'accord de principe donné par Monsieur Litaudon à la suite d'une réunion organisée le 5 mars 2019 avec le Directeur scientifique Harald Floss, Monsieur Ratinier, Maire de Châtelperonn, Madame Berthier, Vice-Présidente déléguée au tourisme, l'agent Responsable du GAL à Moulins Communauté, sur le portage du projet par la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire et l'information donnée au conseil communautaire réuni le 18 mars 2019.

Vu la rencontre du 20 mars 2019 avec la DRAC et sur son initiative, l'Institut National du Patrimoine, le Conservateur régional des Monuments Historiques, le Conseil Départemental de l'Allier, la commune de Châtelperonn, les propriétaires de la « Grotte aux fées » et la Communauté de communes, représentée par Madame Berthier accompagnée de Monsieur Angleys, sur divers projets culturels et touristiques, parmi lesquels figuraient le projet de colloque international sur le Châtelperonnien à organiser en mai 2020 ainsi que le projet de réhabilitation de Préhistorama,

Vu l'avis de la Commission Tourisme réunie le 2 mai 2019 sur le portage communautaire du projet de colloque, son montage financier et notamment le partenariat des GAL allemand et français (Territoire Bourbon) ainsi que le soutien de la DRAC Auvergne Rhône Alpes et du mécénat privé, plus particulièrement des dons anonymes,

Considérant les modalités de participation de chaque partie, le Gal allemand et la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire,

**Il est exposé :**

Le projet d'organiser le colloque international sur le Châtelperonnien et la transition entre Néandertal et Cro-Magnon les 26 et 27 mai 2020 à Châtelperonn s'inscrit dans la perspective communautaire de valoriser les richesses culturelles, patrimoniales et touristiques du territoire d'Entr'Allier Besbre et Loire.

Cet évènement portant une réelle dimension historique et scientifique doit susciter l'intérêt « des chercheurs du passé » mais aussi de la population locale et touristique. Elle doit également contribuer à la mise en valeur des actions du musée du Préhistorama et des atouts du site de la Grotte des Fées.

Le colloque permettra de réunir une trentaine d'intervenants scientifiques du monde entier pour travailler et échanger sur la thématique du châtelperonnien durant ces 2 jours au château de Châtelperonn. Il est prévu une vingtaine d'interventions de 30 mn chacune (dont 20 mn intervention/10 mn échanges).

Il faut rappeler que La DRAC Auvergne Rhône Alpes, engagée dans la réflexion sur le devenir du Préhistorama, tout comme le Conseil Départemental, est partenaire de l'évènement.

Celui-ci, initié par le GAL allemand au titre de la Coopération LEADER transnational travaillant en étroite collaboration avec le GAL français Territoire de Bourbon dans l'objectif d'améliorer le potentiel du territoire, peut donc bénéficier du partenariat de l'Europe à travers la mesure 19.03 « Préparation et mise en œuvre d'activités de coopération du Gal » au titre du Pôle Développement Rural (PDR) Rhône Alpes et PDR Auvergne, dans le cadre d'un accord de coopération. Ce dernier sera formalisé par une convention à signer entre les organismes partenaires.

Un projet de montage financier de l'opération est proposé pour l'élaboration du budget 2020 avec la prise en compte d'une subvention au titre de la coopération LEADER transnational auprès du GAL français Territoire Bourbon et auprès de la DRAC Auvergne Rhône Alpes et de tout mécénat privé :

**Projet montage financier de l'opération :**

DEPENSES PREVISIONNELLES				
Nature des dépenses	EPCI - EABL		GAL ALLEMAND	
	Montant H.T	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC
<b>Indemnités</b>				
Directeur scientifique (H.FLOSS - 120 h travail)	4 800	4 800		
Sous-total	4 800	4 800		
<b>Lieu de conférence</b>				
Location du château de Châtelperron	-	-		
Nettoyage du Château de Châtelperron	750	900		
Aménagement salle de conférence	3 500	4 200		
Sous-total	4 250	5 100		
<b>Frais hébergement des intervenants</b>				
25 chambres + petit-déjeuner du 25 au 27 mai 2020	2 272	2 500		
15 chambres + petit-déjeuner le 26 mai 2020	1 364	1 500		
Sous-total	3 636	4 000		
<b>Frais de restauration</b>				
Pause-café / viennoiserie – Douceurs varennoises	300	320		
Déjeuner des 26 et 27 mai 2020 – La grotte aux fées	2 050	2 275		
<b>Soirée du 26 Mai 2020 :</b>				
Location château de Beauvoir	2 000	2 400		
Apéritif dînatoire 100 pers.	4 000	4 500		
<b>Frais de restauration hors colloque :</b>				
Dîner du 25 mai 2020	1 000	1 100		
Dîner du 27 mai 2020	1 000	1 100		
Sous-total	10 350	11 695		
<b>Frais de publication :</b>				
Rédaction et impression			21 495	23 000
<b>Frais de communication :</b>				
Impression de flyers et affiches pour conférence tout public	400	480		
PLV du colloque	1 500	1 800		
Relations presse (encarts publicitaires – spot radio)	3 000	3 600		
Sous-total	4 900	5 880	21 495	23 000
<b>Déplacements</b>				
Location minibus (intervenants durant colloque)	2 000	2 400		
Scientifiques français/espagnols	3 900	3 900		
Scientifiques allemands			7 800	7 800
GAL allemand			5 000	5 680
Sous-total	5 900	6 300	12 800	13 480
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>33 836</b>	<b>37 775</b>	<b>34 295</b>	<b>36 480</b>
<b>RECETTES PREVISIONNELLES</b>				
Nature des recettes	EPCI - EABL		GAL ALLEMAND	
	Montant H.T	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC
EUROPE - (LEADER - GAL Français) - Subvention		27 068		
ETAT (DRAC) - Subvention		3 000		
Mécénat privé				
<b>Total subventions</b>		<b>30 068</b>		
CTE DE COMMUNES EABL - Autofinancement		7 707		
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>37 775</b>		

Il est donc proposé au conseil communautaire :

- D'approuver le projet de colloque international sur le Châtelperronien et la transition entre Néandertal et Cro-Magnon présenté,
- D'approuver le portage du projet présenté, par la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire dans le cadre de ses animations culturelles, patrimoniales et touristiques et de l'organiser les 26 et 27 mai 2020 dans des conditions adaptées aux besoins de l'événement,

- D'approuver le montage financier tel qu'il est présenté dans les conditions de partenariat proposé avec le GAL allemand
- D'inscrire les crédits au budget primitif 2020,
- De solliciter le partenariat du GAL Territoire Bourbon et de tout autre partenaire potentiel, le mécénat privé étant inclus (dons anonymes),
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'accord de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération « Organisation d'un colloque international le Châtelperronien et la transition entre Néandertal et Cro-Magnon les 26 et 27 mai 2020 à Châtelperron, avec le GAL allemand et tout autre document nécessaire à la réalisation de l'opération, rédigé dans la langue française et allemande.



Nb de membres en exercice : 64  
 Nb de membres présents : 41  
 Nb de membres votants : 51  
 (dont 10 pouvoirs)  
 Quorum atteint

DELIBERATION N°	2019.07.08/073
CLASSIFICATION	7.5

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Séance du 8 juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 8 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Laurent Grillet à DOMPIERRE SUR BESBRE, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 2 juillet 2019

#### Les Conseillers présents

**Les conseillers titulaires:** Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Daniel BAHEUX, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Régis CURY, David DARRAS, Claudette DELORME, Guy FRAISE, Monique FRIAUD, Dominique GEOFFROY, Léopold GODART, Guy LABBE, Christian LABILLE, Michel LAURENT, Jean LAURENT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Christine MARTIN TISON, Louis MERET, Yves NOEL Bernadette PERICHON, Isabelle PETIOT, André PLESSAT, Annie France POUGET, André RATINIER, Colette ROBOTA, Olivier ROUSSEAUX, Blandine SOCHET, Dominique TALON Pascal THEVENOUX, Jean François TOCANT, Pascal VERNISSE.

**Les conseillers suppléants :** Daniel DUVERGER (représentant Pascal BAUDELOT), Monique BOUILLOT (représentant Jean Paul CHERASSE), Roselyne POUPELIN (représentant Alain VERNISSE),

#### Les Conseillers absents

**Ayant donné pouvoir :** Henri BÉCAUT à Louis MERET, Luce BILLET à André PLESSAT, Pierre COURTADON à Alain LOGNON, Odile FRANCHISSEUR à Roger LITAUDON, Valérie GOUBY à Dominique TALON, Roseline GOURDON à Christine MARTIN TISON, Henry JOLY Jean Michel ALLAIN, Alain REVIRON à Xavier CADORET, Henri PUJOS à Gilles BERRAT, Lionel ROUAULT à Guy LABBE,

**Absents :** Patrick BENIGAUD, Albert CHARRONDIERE, Jean Luc COLLIN, Martine CRUMIERE, Alain DECERLE, Dominique DIAT, Alain FAVERETTO, Patrick GOBERT, Valérie LASSALLE, Yves PLOUHINEC, Bernard POIGNANT, Elisabeth THEVENOUX, Claire TOGNON

Secrétaire de séance : Olivier ROUSSEAUX

**N° 73- FINANCES –Budget 2019 – Attribution subventions – état complémentaire délibération N° 41 du 15 avril 2019.**

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le versement des subventions conformément à l'état ci-annexé dans la limite d'un montant maximum tel qu'il est précisé,
- D'autoriser le Président à effectuer les opérations budgétaires correspondantes.

P.E.C

Le Président

Certifiée exécutoire la présente délibération  
 Publiée ou notifiée le 01/08/2019  
 Déposée en Préfecture le 09/08/2019

.../...

DELIBERATION N°	2019.07.08/073
CLASSIFICATION	7.5

### RAPPORT DE PRESENTATION

**N° 73- FINANCES – Budget 2019 – Attribution subventions – état complémentaire délibération N° 41 du 15 avril 2019.**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les crédits inscrits au budget 2019

Vu la délibération N° 41 du 15 avril 2019 portant attribution de subventions de fonctionnement aux associations,

Il est rappelé que :

- le dynamisme de la vie associative contribue au développement éducatif, économique, touristique, culturel, social et sportif des habitants. La Communauté de communes peut soutenir les initiatives menées par des associations, dans le cadre des compétences dont elle s'est dotée. Elle peut donc, à ce titre, accorder des subventions à des associations dont les objectifs sont reconnus d'intérêt général, en cohérence avec les orientations du projet communautaire sous le contrôle « en amont » des communes membres.

Il est donc proposé au conseil communautaire :

- D'approuver le versement des subventions conformément à l'état ci-dessous dans la limite d'un montant maximum tel qu'il est précisé,

Chap 65	Art 6574 – Subventions aux organismes de droit privé	BP 2019 Montant limite maximum
	Subvention « Fête du Tacot » - 80 <sup>ème</sup> anniversaire Ligne ferroviaire et 50 <sup>ème</sup> anniversaire Réplique locale – Comité des Fêtes et/ou Amicale du Patrimoine – TREZELLES.	500 €
	Subvention « Journée musicale – Concert du 13 octobre 2019 des écoles de musique du territoire – Collectif « Ecole de musique » composé des Associations (Le Donjon – Diou – Varennes sur Allier) de l'école municipale de Dompierre sur Besbre, des orchestres d'harmonie de Beaulon – Le Donjon – Diou – Dompierre sur Besbre – Jaligny sur Besbre et Varennes sur Allier.	10 000 €
	Subvention Solidarité Paysans Auvergne – soutien aux actions d'accompagnement des agriculteurs en difficulté et prévention des risques psychosociaux en agriculture.	2 000 €

Nb de membres en exercice : 64  
 Nb de membres présents : 41  
 Nb de membres votants : 51  
 (dont 10 pouvoirs)  
 Quorum atteint

DELIBERATION N°	2019.07.08/074
CLASSIFICATION	7.6

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### Séance du 8 juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 8 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Laurent Grillet à DOMPIERRE SUR BESBRE, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 2 juillet 2019

#### Les Conseillers présents

**Les conseillers titulaires:** Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Daniel BAHEUX, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Régis CURY, David DARRAS, Claudette DELORME, Guy FRAISE, Monique FRIAUD, Dominique GEOFFROY, Léopold GODART, Guy LABBE, Christian LABILLE, Michel LAURENT, Jean LAURENT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Christine MARTIN TISON, Louis MERET, Yves NOEL Bernadette PERICHON, Isabelle PETIOT, André PLESSAT, Annie France POUGET, André RATINIER, Colette ROBOTA, Olivier ROUSSEAUX, Blandine SOCHET, Dominique TALON Pascal THEVENOUX, Jean François TOCANT, Pascal VERNISSE.

**Les conseillers suppléants :** Daniel DUVERGER (représentant Pascal BAUDELLOT), Monique BOUILLOT (représentant Jean Paul CHERASSE), Roselyne POUPELIN (représentant Alain VERNISSE),

#### Les Conseillers absents

**Ayant donné pouvoir :** Henri BÉCAUT à Louis MERET, Luce BILLET à André PLESSAT, Pierre COURTADON à Alain LOGNON, Odile FRANCHISSEUR à Roger LITAUDON, Valérie GOUBY à Dominique TALON, Roseline GOURDON à Christine MARTIN TISON, Henry JOLY Jean Michel ALLAIN, Alain REVIRON à Xavier CADORET, Henri PUJOS à Gilles BERRAT, Lionel ROUAULT à Guy LABBE,

**Absents :** Patrick BENIGAUD, Albert CHARRONDIERE, Jean Luc COLLIN, Martine CRUMIERE, Alain DECERLE, Dominique DIAT, Alain FAVERETTO, Patrick GOBERT, Valérie LASSALLE, Yves PLOUHINEC, Bernard POIGNANT, Elisabeth THEVENOUX, Claire TOGNON

Secrétaire de séance : Olivier ROUSSEAUX

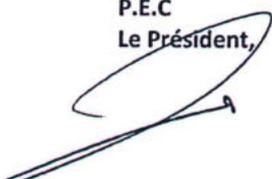
**N° 74- FINANCES – Numérique - Budget 2019 – Partenariat dispositif Wif@allier avec Département de l'Allier et les communes membres de l'EPCI éligibles.**

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le partenariat tel qu'il est décrit entre le Département de l'Allier et les communes éligibles au dispositif Wif@allier restant à formaliser par convention entre les parties concernées,
- d'autoriser le Président ou son représentant à réaliser les acquisitions et installations nécessaires au fonctionnement du dispositif Wif@allier et à signer ladite convention et tout document correspondant avec le Département de l'Allier et les communes membres de l'EPCI éligibles,
- d'inscrire les crédits au budget.

P.E.C  
Le Président,



Certifiée exécutoire la présente délibération  
 Publiée ou notifiée le 01/08/2019  
 Déposée en Préfecture le 09/08/2019

.../...

DELIBERATION N°	2019.07.08/074
CLASSIFICATION	7.6

## RAPPORT DE PRESENTATION

N° 74- FINANCES – Numérique - Budget 2019 – Partenariat dispositif Wif@allier avec Département de l'Allier et les communes membres de l'EPCI éligibles.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté politique de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire de mettre en œuvre les moyens nécessaires à la couverture du territoire en numérique dans son intégralité,

Il est exposé :

Le Département de l'Allier accompagne financièrement les communes pour l'équipement et l'installation des bornes wifi et leur apporte un appui technique (faisabilité) lors de la mise en place du projet. Il met également à leur disposition un kit de communication avec la signalétique Wif@llier.

La Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire, en accord avec le Département de l'Allier s'engage dans un partenariat avec les communes dans l'optimisation du numérique selon les conditions principales ci-après :

- Investissement: acquisition et installation des bornes WIFI - Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire
- Fonctionnement : abonnement et autres frais courants - Commune bénéficiaire.

**Exemple partenariat Département Allier – Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire – commune:**

Le dispositif Wif@allier prévoit un soutien financier à hauteur de 80% dans la limite d'une dépense H.T plafonnée à :

**Pour 2 bornes**

- 160 € - acquisition
- 590 € - installation

Total H.T : .....	750 €
Subvention (80 %) .....	600 €
Total H.T restant dû par la Communauté de communes : .....	150 €



<b>Hypothèse</b> : Coût pour 11 communes souhaitant bénéficier du dispositif « 2 bornes WIFI » = .....	8 250 €
Subvention Département (80 %) = .....	6 600 €
Total H.T restant dû pour la Communauté de communes = .....	1 650 €
Total TTC = .....	1 980 €

Le dispositif Wif@llier prévoit l'installation maximum de 6 bornes/commune. Une consultation semble nécessaire pour envisager un achat groupé et bénéficier de tarifs intéressants.

Il est donc proposé au conseil communautaire :

- d'approuver le partenariat tel qu'il est décrit entre le Département de l'Allier et les communes éligibles au dispositif Wif@allier restant à formaliser par convention entre les parties concernées,
- d'autoriser le Président ou son représentant à réaliser les acquisitions et installations nécessaires au fonctionnement du dispositif Wif@allier et à signer ladite convention et tout document correspondant avec le Département de l'Allier et les communes membres de l'EPCI éligibles,
- d'inscrire les crédits au budget.



Nb de membres en exercice : 64  
 Nb de membres présents : 41  
 Nb de membres votants : 51  
 (dont 10 pouvoirs)  
 Quorum atteint

DELIBERATION N°	2019.07.08/075
CLASSIFICATION	7.1

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 8 juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 8 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Laurent Grillet à DOMPIERRE SUR BESBRE, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 2 juillet 2019

Les Conseillers présents

**Les conseillers titulaires:** Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Daniel BAHEUX, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Régis CURY, David DARRAS, Claudette DELORME, Guy FRAISE, Monique FRIAUD, Dominique GEOFFROY, Léopold GODART, Guy LABBE, Christian LABILLE, Michel LAURENT, Jean LAURENT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Christine MARTIN TISON, Louis MERET, Yves NOEL Bernadette PERICHON, Isabelle PETIOT, André PLESSAT, Annie France POUGET, André RATINIER, Colette ROBOTA, Olivier ROUSSEAUX, Blandine SOCHET, Dominique TALON Pascal THEVENOUX, Jean François TOCANT, Pascal VERNISSE.

**Les conseillers suppléants :** Daniel DUVERGER (représentant Pascal BAUDELLOT), Monique BOUILLOT (représentant Jean Paul CHERASSE), Roselyne POUPELIN (représentant Alain VERNISSE),

Les Conseillers absents

**Ayant donné pouvoir :** Henri BÉCAUT à Louis MERET, Luce BILLET à André PLESSAT, Pierre COURTADON à Alain LOGNON, Odile FRANCHISSEUR à Roger LITAUDON, Valérie GOUBY à Dominique TALON, Roseline GOURDON à Christine MARTIN TISON, Henry JOLY Jean Michel ALLAIN, Alain REVIRON à Xavier CADORET, Henri PUJOS à Gilles BERRAT, Lionel ROUAULT à Guy LABBE,

**Absents :** Patrick BENIGAUD, Albert CHARRONDIERE, Jean Luc COLLIN, Martine CRUMIERE, Alain DECERLE, Dominique DIAT, Alain FAVERETTO, Patrick GOBERT, Valérie LASSALLE, Yves PLOUHINEC, Bernard POIGNANT, Elisabeth THEVENOUX, Claire TOGNON

Secrétaire de séance : Olivier ROUSSEAUX

N° 75- FINANCES – Budget 2019 – Décision modificative N° 3

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les ajustements budgétaires présentés dans le rapport de présentation ci-annexé par la présente décision modificative N° 3 équilibrée en dépenses et en recettes et d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les opérations nécessaires.

P.E.C  
Le Président,

Certifiée exécutoire la présente délibération  
 Publiée ou notifiée le 01/08/2019  
 Déposée en Préfecture le 09/08/2019

## RAPPORT DE PRESENTATION

### N° 75- FINANCES – Budget 2019 – Décision modificative N° 3

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N° 2019-04-15/37 portant approbation du budget 2019 (budget principal et ses 18 budgets annexes),

Vu les délibérations N°2019-05-20/ 58 et N° 2019-06-11/65 portant respectivement Décisions Modificatives N°1 et N° 2,

Considérant qu'il y a lieu d'apporter des modifications au budget principal 2019,

Monsieur le Vice-Président délégué aux finances expose les ajustements en dépenses et en recettes du budget principal :

- en section d'investissement – Dépenses - pour abonder les crédits nécessaires au règlement :
  - de la 2<sup>ème</sup> partie de taxe d'aménagement due pour la construction de la résidence seniors du Donjon,
  - des travaux d'aménagement du local de la crèche Brin d'éveil
  - des travaux d'accès à la Maison de Santé de Dompierre sur besbre
  - de l'aménagement et de l'équipement de la micro-crèche de Beaulon ainsi qu'un complément de crédits concernant les travaux de construction.
- en section d'investissement – Recettes - pour compenser les dépenses citées ci-dessus par l'inscription :
  - d'une subvention versée par la CAF et d'un complément d'emprunt pour les travaux de la micro crèche de Beaulon
- en section de fonctionnement – Dépenses – pour diminuer de 15 600 € le montant de la subvention initialement inscrite à hauteur de 40 000 €.

#### Section INVESTISSEMENT– Dépenses

Un virement de crédits du chapitre « Dépenses imprévues » est proposé pour équilibrer partiellement la section d'investissement notamment pour les opérations d'aménagement de la résidence seniors du Donjon, du local de la crèche Brin d'éveil et d'accès de la Maison de Santé de Dompierre sur besbre.

compte	libellé	Modification
<b>Dépenses</b>		
Chap 020	Retrait crédits dépenses imprévues pour abonder crédits opérations 99618 – 134064 20734	- 7 900
Chap 20 art 202051 op 99618	Logiciel mise à jour	+ 550
Chap 23 art 2313 op 99618	Travaux aménagement mobilier crèche	+ 590
Chap 23 art 2315 op 99618	Travaux installation interphone et vidéo crèche	+ 1 860
Chap 23 art 2313 op 20734	Travaux voirie accès Maison santé Dompierre sur Besbre	+ 400
Chap 23 art 2313 –op 134064	Crédits nécessaires au règlement de la taxe archéologique/taxe aménagement pour local technique Le Donjon	+ 4 500
Chap 21 art 2188 op 100012	Equipement micro-crèche Beaulon	+ 24000
Chap 23 art 2313 –op 100012	Travaux micro-crèche Beaulon	+ 94000
<b>TOTAL</b>		<b>118 000</b>

#### Section INVESTISSEMENT – Recettes

Une subvention de la CAF et un complément d'emprunt sont proposés pour équilibrer la partie restante de la section d'investissement notamment pour l'opération de construction et d'équipement de la micro-crèche de Beaulon.

compte	libellé	Modification
<b>Recettes</b>		
Chap 13 – OP 100012	Subvention CAF – projet micro-crèche Beaulon	+ 50 000
Chap 16 - ONI	Complément emprunt -projet micro- crèche Beaulon	+ 68 000
<b>TOTAL</b>		<b>118 000</b>

### Section FONCTIONNEMENT – Dépenses

Un ajustement de crédits est nécessaire pour envisager d'inscrire les crédits nécessaires au règlement des subventions nouvellement octroyées, sachant qu'un montant de 40 000 € avait été inscrit pour effectuer le versement d'une subvention à l'Association le Tremplin, alors que le montant voté par le conseil communautaire en date du 11 juin 2019 est de 24 400 €.

compte	libellé	Modification
<b>Dépenses</b>		
Chap 65 – art 6574	Subvention Association le Tremplin – épiceries solidaires	- 15 600
Chap 65 – art 6574	Réserve	+ 15 600
<b>TOTAL</b>		-

Il est donc proposé au conseil communautaire :

- d'approuver les ajustements budgétaires présentés par la présente décision modificative N° 3 équilibrée en dépenses et en recettes et d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les opérations nécessaires.





Envoyé en préfecture le 09/08/2019  
Reçu en préfecture le 09/08/2019  
Affiché le   
ID : 003-200071470-20190708-DELIB2019076-DE

<b>DELIBERATION N°</b>	<b>2019.07.08/076</b>
<b>CLASSIFICATION</b>	<b>8.4</b>

Nb de membres en exercice : 64  
Nb de membres présents : 41  
Nb de membres votants : 51  
(dont 10 pouvoirs)  
Quorum atteint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**Séance du 8 juillet 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 8 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Laurent Grillet à DOMPIERRE SUR BESBRE, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 2 juillet 2019

**Les Conseillers présents**

**Les conseillers titulaires:** Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Daniel BAHEUX, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Régis CURY, David DARRAS, Claudette DELORME, Guy FRAISE, Monique FRIAUD, Dominique GEOFFROY, Léopold GODART, Guy LABBE, Christian LABILLE, Michel LAURENT, Jean LAURENT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Christine MARTIN TISON, Louis MERET, Yves NOEL Bernadette PERICHON, Isabelle PETIOT, André PIESSAT, Annie France POUGET, André RATINIER, Colette ROBOTA, Olivier ROUSSEAUX, Blandine SOCHET, Dominique TALON Pascal THEVENOUX, Jean François TOCANT, Pascal VERNISSE.

**Les conseillers suppléants :** Daniel DUVERGER (représentant Pascal BAUDELLOT), Monique BOUILLOT (représentant Jean Paul CHERASSE), Roselyne POUPELIN (représentant Alain VERNISSE),

**Les Conseillers absents**

**Ayant donné pouvoir :** Henri BÉCAUT à Louis MERET, Luce BILLET à André PIESSAT, Pierre COURTADON à Alain LOGNON, Odile FRANCHISSEUR à Roger LITAUDON, Valérie GOUBY à Dominique TALON, Roseline GOURDON à Christine MARTIN TISON, Henry JOLY Jean Michel ALLAIN, Alain REVIRON à Xavier CADORET, Henri PUJOS à Gilles BERRAT, Lionel ROUAULT à Guy LABBE,

**Absents :** Patrick BENIGAUD, Albert CHARRONDIERE, Jean Luc COLLIN, Martine CRUMIERE, Alain DECERLE, Dominique DIAT, Alain FAVERETTO, Patrick GOBERT, Valérie LASSALLE, Yves PLOUHINEC, Bernard POIGNANT, Elisabeth THEVENOUX, Claire TOGNON

**Secrétaire de séance :** Olivier ROUSSEAUX

**N° 76- ADMINISTRATION GENERALE – Hébergements touristiques – Mise en place du service de location et des conditions de fonctionnement – Régie directe - Maison du Canal d'Avrilly**

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'assurer l'exploitation du service de location du gîte de la Maison du canal d'Avrilly en gestion directe telle qu'elle est présentée dans le rapport de présentation,
- D'approuver les conditions de fonctionnement du service et de location,
- dit que les opérations de dépenses et de recettes seront retracées dans le budget annexe H.T « Hébergements touristiques », ce dernier relevant des SPIC,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à l'affaire.

Certifiée exécutoire la présente délibération  
Publiée ou notifiée le 01/08/2019  
Déposée en Préfecture le 09/08/2019

P.E.C  
Le Président,

.../...

Envoyé en préfecture le 09/08/2019	LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ
Reçu en préfecture le 09/08/2019	
Affiché le	2019.07.08/076
CLASSEMENT	CLASSEMENT
ID : 003-200071470-20190708-DELIB2019076-DE	

## RAPPORT DE PRESENTATION

**N° 76 - ADMINISTRATION GENERALE – Hébergements touristiques – Mise en place du service de location et des conditions de fonctionnement – Régie directe - Maison du Canal d'Avrilly.**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération n° 79 du 30 septembre 2016 de la communauté de communes Le Donjon Val Libre déposant une demande de subvention auprès du programme européen FEADER d'un montant de 81 625.71 € pour une dépense totale éligible de 161.955.79 €,

**Vu** l'arrêté attributif de l'Etat du 25 avril 2016 portant attribution d'une subvention d'un montant de 95 907 € au titre de la DETR participant au financement de l'opération « Aménagement d'un hébergement touristique et d'un espace d'animation à la Maison du Canal à Avrilly », dont 14 490 € fléchés sur l'aménagement de l'espace d'animation,

**Vu** la délibération n° CP-octobre 2016-35-513 du 24 octobre 2016 du Département de l'Allier portant attribution d'une subvention d'un montant de 23 448.91 € dans le cadre du Contrat des Territoires et du Département de l'Allier,

**Vu** la délibération n°2017/067 approuvant le plan d'actions communautaire 2017/2020

**Vu** la délibération n°2017/080 modifiant le plan de financement et sollicitant le transfert de crédits de financement auprès du Conseil Départemental de l'Allier au titre du Contrat des Territoires et du Département de l'Allier

### Il est rappelé :

Dans le but de valoriser le patrimoine bâti et le canal de Roanne à Digoïn à des fins touristiques, l'ex communauté de communes le Donjon Val Libre a fait l'acquisition d'une maison de garde ainsi que la grange attenante à Avrilly, en 2016 pour aménager ce site en hébergement touristique et en espace d'animation.

Les travaux ont débuté en juillet 2018 et la réception des travaux a été prononcée fin mai 2019. La mise en électricité est prévue la 1<sup>ère</sup> semaine de juillet.

Le coût prévisionnel de l'opération (maison du canal et espace d'animation) s'élève à un montant de 344 545 €.

### Il est exposé :

La gestion directe du service de location du gîte de la Maison du canal d'Avrilly peut être assurée par la Communauté de communes dans des conditions restant à définir par règlement.

**Les principales caractéristiques et conditions de fonctionnement du service de location sont présentées comme suit :**

- Période d'ouverture annuelle à compter du 1<sup>er</sup> août 2019.
- Saisonnalité de la location :
  - Basse saison (avril, mai, juin, septembre et octobre)
  - Haute saison (juillet août et pendant les vacances de Noël)
- Horaire d'arrivée : entre 17 h et 19 h - Horaire de départ : 11 h maximum
- Location : au week-end ou à la semaine en privilégiant une arrivée le samedi. La réservation sera effectuée par l'Office de Tourisme.
- la création d'une régie pour l'encaissement des produits est envisagée
- l'entretien ménager sera assuré par chaque locataire sinon un forfait « ménage » sera appliqué par location

- le linge de lit est apporté par les locataires sinon, à titre exceptionnel, un forfait par lit sera intégré au tarif de location
- un système de caution sera appliqué pour chaque location.
- Gestion – tarifs TTC proposés à titre d'information (la fixation relevant de la délégation accordée au Président).

En fonction des tarifs appliqués pour des hébergements touristiques proposant le même type de prestations, le tarif pour la location du gîte de la Maison du canal d'Avrilly pourrait être fixé comme suit :

- entre 525 € et 660 €, la semaine en basse saison
- entre 685 € et 1050 €. La semaine en haute saison
- entre 175 € et 220 € pour le week-end en basse saison
- entre 230 € et 350 € pour le week end en haute saison
- 15 €/nuitée/pers

Il est donc proposé au conseil communautaire d'exploiter le service de location du gîte de la Maison du canal d'Avrilly en gestion directe selon les principales caractéristiques et conditions citées ci-dessus.





Nb de membres en exercice : 64  
 Nb de membres présents : 41  
 Nb de membres votants : 51  
 (dont 10 pouvoirs)  
 Quorum atteint

DELIBERATION N°	2019.07.08/077
CLASSIFICATION	7.10

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Séance du 8 juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 8 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Laurent Grillet à DOMPIERRE SUR BESBRE, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 2 juillet 2019

#### Les Conseillers présents

**Les conseillers titulaires:** Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Daniel BAHEUX, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Régis CURY, David DARRAS, Claudette DELORME, Guy FRAISE, Monique FRIAUD, Dominique GEOFFROY, Léopold GODART, Guy LABBE, Christian LABILLE, Michel LAURENT, Jean LAURENT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Christine MARTIN TISON, Louis MERET, Yves NOEL Bernadette PERICHON, Isabelle PETIOT, André PLESSAT, Annie France POUGET, André RATINIER, Colette ROBOTA, Olivier ROUSSEAUX, Blandine SOCHET, Dominique TALON Pascal THEVENOUX, Jean François TOCANT, Pascal VERNISSE.

**Les conseillers suppléants :** Daniel DUVERGER (représentant Pascal BAUDELOT), Monique BOUILLOT (représentant Jean Paul CHERASSE), Roselyne POUPELIN (représentant Alain VERNISSE),

#### Les Conseillers absents

**Ayant donné pouvoir :** Henri BÉCAUT à Louis MERET, Luce BILLET à André PLESSAT, Pierre COURTADON à Alain LOGNON, Odile FRANCHISSEUR à Roger LITAUDON, Valérie GOUBY à Dominique TALON, Roseline GOURDON à Christine MARTIN TISON, Henry JOLY Jean Michel ALLAIN, Alain REVIRON à Xavier CADORET, Henri PUJOS à Gilles BERRAT, Lionel ROUAULT à Guy LABBE,

**Absents :** Patrick BENIGAUD, Albert CHARRONDIERE, Jean Luc COLLIN, Martine CRUMIERE, Alain DECERLE, Dominique DIAT, Alain FAVERETTO, Patrick GOBERT, Valérie LASSALLE, Yves PLOUHINEC, Bernard POIGNANT, Elisabeth THEVENOUX, Claire TOGNON

**Secrétaire de séance :** Olivier ROUSSEAUX

**N° 77- ADMINISTRATION GENERALE – SPL 277– Contrat de Redynamisation Du Site de Défense de Varennes sur Allier (CRSD) – Confirmation Avenant N° 1Bis validé par le Comité technique le 13 juin 2019 – Substitution Avenant N°1BIS annexé à délibération N°56 du 20 mai 2019**

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver les dispositions de l'avenant N°1BIS au Contrat de Redynamisation de Site de Défense (C.R.S.D) du Détachement Air 277 de Varennes sur Allier signé le 22 avril 2016 entre l'Etat, la Région, le Département, la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire et la Commune de Varennes sur Allier et approuvé le 13 juin 2019 par le Comité technique, annexé à la présente délibération,
- Dit que le présent avenant N°1Bis se substitue à l'Avenant N°1Bis approuvé le 20 mai 2019, et de l'avenant N°1, ces derniers étant par conséquent annulés,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer ledit avenant et tout document se rapportant à l'affaire.

Certifiée exécutoire la présente délibération  
 Publiée ou notifiée le 01/08/2019  
 Déposée en Préfecture le 14/08/2019

P.E.C  
 Le Président,

Envoyé en préfecture le 14/08/2019	Liberté, Égalité, Fraternité
Reçu en préfecture le 14/08/2019	
Affiché le	<b>SLO</b>
ID : 003-200071470-20190708-DELIB2019077-DE	
<b>CLASSIFICATION</b>	<b>7.10</b>

**N° 77- ADMINISTRATION GENERALE – SPL 277– Contrat de Redynamisation Du Site de Défense de Varennes sur Allier (CRSD)  
 – Confirmation Avenant N° 1Bis**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Contrat de Redynamisation de Site de Défense (C.R.S.D) du Détachement Air 277 de Varennes sur Allier signé le 22 avril 2016 entre l'Etat, la Région, le Département, la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire et la Commune de Varennes sur Allier,

**Vu** le projet d'avenant N°1 validé par le Comité de pilotage en date du 16 février 2017,

**Vu** la délibération N°91 du 26 juin 2017 par laquelle le conseil communautaire acceptait d'approuver l'avenant N°1 dans le cadre de la poursuite des discussions notamment avec la Région et le Département permettant d'identifier des financements complémentaires à mobiliser sur les futurs contrats de soutien au territoire à négocier avec la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire,

**Vu** la délibération N°56 du 20 mai 2019 par laquelle le conseil communautaire a approuvé l'avenant N°1Bis présenté,

**Vu** l'avenant N° 1BIS validé par le Comité technique en date du 13 juin 2019,

Considérant que le projet d'avenant N°1bis ci-annexé se substitue à celui annexé à la délibération communautaire N°56 du 20 mai 2019,

**Il est donc proposé au conseil communautaire :**

- **D'approuver les dispositions de l'avenant N°1BIS au Contrat de Redynamisation de Site de Défense (C.R.S.D) du Détachement Air 277 de Varennes sur Allier signé le 22 avril 2016 entre l'Etat, la Région, le Département, la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire et la Commune de Varennes sur Allier et approuvé le 13 juin 2019 par le Comité technique, annexé à la présente délibération,**
- **Dit que le présent avenant N°1Bis se substitue à l'Avenant N°1Bis approuvé le 20 mai 2019, et de l'avenant N°1, ces derniers étant par conséquent annulés,**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer ledit avenant et tout document se rapportant à l'affaire.**

**Avenant N°1bis**  
**Validé par le comité de pilotage du 13 juin 2019**

**AVENANT N°1 bis**  
**CONTRAT DE REDYNAMISATION**  
**DU SITE DE DEFENSE DA 277**  
**VARENNES SUR ALLIER**

## SOMMAIRE

### PRÉAMBULE

#### 1 – ACTIONS SOUMISES A AMENDEMENT

Action N°1.2 - Aménagement global du site – Travaux ;

Action N°2 – Création d'un espace sécurisé ;

Action N°3 - Création d'un espace dédié aux énergies renouvelables ;

Action N°4.1 – Locaux d'activités – espaces collectifs ;

Action N°4.2 – Locaux d'activités – pépinières et hôtels d'entreprises ;

Action N°5 – Pôle Bois ;

Action N°6 - Agro technopôle ;

Action N°7 – Projets touristiques, culturels et de loisir.

#### 2- GOUVERNANCE SUIVI ET ÉVALUATION DU CONTRAT

#### 3- SIGNATAIRES

#### 4 - ANNEXES

- I. Bilans des actions
- II. Bilan FRED – emplois
- III. Présentation détaillée des fiches-actions modifiées
- IV. Tableaux synthétiques de l'évolution du plan de financement
- V. Liste des entreprises implantées sur le site

## **PREAMBULE**

La fermeture du Détachement Air 277 de Varennes-sur-Allier annoncée en octobre 2013 a donné lieu à la mise en œuvre de mesures d'accompagnement des restructurations de Défense qui se sont traduites pour le territoire :

- par la signature le 22 avril 2016, d'un contrat de redynamisation de site de défense doté de 5,5 M€ de crédits ETAT se traduisant par 3,6 M€ de FRED mobilisé notamment sous forme d'aides directes aux entreprises accordées pour la création d'emplois nouveaux et par 1,87 M€ de FNADT
- par l'engagement d'acquiescer à l'euro symbolique pris par la commune de Varennes-sur-Allier, les emprises militaires libérées (cession effective depuis le 27 mars 2018).

L'objectif des mesures du CRSD est la création d'emplois à hauteur des 351 postes supprimés.

Après trois ans de mise en œuvre, le bilan est positif : 13 actions sur 14 ont déjà été engagées, 23 entreprises sont installées sur l'emprise et sont porteuses de 187 créations d'emplois (cf. annexe I et annexe V).

Lors de la signature, il a été souligné le déséquilibre du plan de financement qui faisait peser sur les collectivités locales du territoire (Commune de Varennes-sur-Allier, Communauté de Communes et SPL277), une charge financière difficile à supporter.

Par ailleurs, les études et réflexions ont conduit à réajuster le montant de certaines actions (Locaux d'activité, Pole Bois, Agrotechnopole) et concernant certaines actions très avancées, les montants de dépenses réelles sont désormais connus.

Des discussions ont été engagées avec les partenaires signataires du contrat, notamment le conseil départemental de l'Allier, le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes et le GIP Massif Central, permettant de retravailler le plan de financement global.

Au terme de ces échanges, huit fiches-actions ont été modifiées : le total du CRSD est augmenté de 7075 K€, des financements supplémentaires sont identifiés à hauteur de 3 154 K€, portant le total des financements publics à 10 247 K€ (contre 7 093 K€ dans la version initiale) ; dans le même temps, le reste à charge du territoire est allégé de 108 K€ (passant de 39 % à 27 % du coût total du CRSD, cf. annexe IV).

Par ailleurs, les discussions se poursuivront avec l'Europe, les collectivités département de l'Allier et région Auvergne-Rhône-Alpes afin d'identifier des financements complémentaires à mobiliser.

## **1 – ACTIONS SOUMISES A AMENDEMENT**

### **Action N°1 – Aménagement global du site**

Les actions de cette fiche sont élargies aux opérations de réhabilitation, rénovation, construction voire démolition de bâtiments rendus nécessaires pour faciliter l'implantation d'entreprises.

L'assiette de dépenses a été revue à la hausse pour intégrer des dépenses de réfection à neuf des réseaux (électricité, gaz, eau) supérieures aux estimations réalisées en amont du projet. Par ailleurs, le plan de financement est modifié pour y intégrer des financements en provenance du conseil départemental de l'Allier et du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes qui ne figuraient pas dans le plan initial ce qui permet de supprimer les financements attendus par la Communauté de Communes et la Commune de Varennes-sur-Allier, actionnaires de la SPL 277.

### **Action N°2 – Création d'un espace sécurisé**

Les travaux de renforcement du dispositif de sécurité du site sont désormais connus et réalisés à 94 %. Par conséquent, le montant de la fiche-action est actualisé sur la base des montants quasi définitifs correspondants aux investissements. Il a été retiré du montant de la fiche-action les coûts correspondants aux coûts de gardiennage du site qui ont été réduits grâce aux investissements réalisés et sont entièrement assurés et pris en charge par la SPL277 depuis avril 2017.

### **Action N°3 – Création d'un espace dédié aux énergies renouvelables**

La collectivité confirme son souhait de s'engager dans une politique favorisant la transition vers une économie à faibles émissions en CO2, l'efficacité énergétique, la maîtrise de l'énergie et la production d'énergie renouvelable. La moitié des toitures du site ont été équipées de panneaux photovoltaïques solaires par un investisseur qui a porté l'investissement.

### **Action N°4.1 – Construction d'une offre structurante en locaux d'activités – espaces collectifs**

### **Action N°4.2 - Construction d'une offre structurante en locaux d'activités – hôtels d'entreprises**

Des études et des chiffrages plus précis ont permis de définir plus finement les projets concernés par cette fiche et d'établir un plan de financement adapté pour chacun d'entre eux.

La fiche-action N°4.1 est ainsi découpée en 3 sous actions qui permettront de faire émerger une offre d'accueil et d'animation de locaux d'accueil collectifs : pépinière, tiers-lieu / Fablab et plateforme numérique.

La fiche-action N°4.2 est découpée en 4 sous actions permettant de réhabiliter plusieurs bâtiments ou ensemble de locaux pour les transformer en hôtels d'entreprises tertiaires et artisanales : ancien bâtiment du poste de commandement, ancien bâtiment 09, projets de démolition et d'adaptation de locaux existants.

Le chiffrage de l'évolution de ces projets conduit à augmenter de 1 444 K€ le montant des dépenses de ces deux fiches qui atteint désormais 3 844 K€.

Le plan de financement initial est modifié pour y intégrer des financements en provenance du conseil départemental de l'Allier, du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes et des fonds européens.

### **Action N°5 - Constitution d'un pôle départemental bois-énergie, énergies renouvelables, bois-bâtiment, écoconstruction et rénovation énergétique**

Les travaux conduits sur ce projet ont permis d'identifier 7 sous actions permettant de concrétiser la mise en place du Pôle Bois. Chacune de ces sous actions fait l'objet d'un plan de financement spécifique validé par les principaux partenaires. Le montant total de dépenses prévues sur cette fiche évolue significativement passant de 330 000 € à 760 000 €, soit une augmentation de 430 000 €.

Grâce à l'éligibilité de certaines de ces sous actions aux appels à projets lancés par le Commissariat de massif du Massif Central, 208,2 K€ de financements ont été obtenus auprès des fonds réservés à la valorisation de la filière Bois : 109 K€ de fonds Massif FEDER ; 75,6 K€ de fonds Massif FNADT ; et 23.5 K€ de fonds Massif régionaux ont déjà été accordés pour financer 3 actions représentant 297 K€ de dépenses.

Le projet de plateforme de rénovation énergétique de l'habitat a été validé et son financement est porté en partie par les fonds régionaux à hauteur de 100 K€ pour un total de dépenses prévues sur 3 ans à hauteur de 247,5 K€. Le soutien à la formation se traduit notamment par la participation de la SPL277 au dispositif BACARA (Bons Gestes Techniques et Apprentissages sur Chantier en Auvergne-Rhône-Alpes) avec 4 autres territoires rhonalpins qui a obtenu un financement spécifique pour une animation de la part de l'ADEME.

### **Action N°6 – Agrotechnopole**

Le projet de renforcement du site IRSTEA de Montoldre a connu de nombreuses avancées. Il a notamment répondu à un appel à projet de la Région dans le cadre du dispositif IRICE pour lequel il a reçu un avis positif. La Région s'est engagée à soutenir ce projet dans le cadre de sa politique liée à la recherche et à l'innovation. Ce soutien au travers notamment de crédits du FEDER pourra être porté à un maximum de 1 520 000 €. Le département s'est également engagé à soutenir ce projet à hauteur de 200 K€.

### **Action N°7 – Accompagner les projets touristiques et culturels du territoire**

Pour l'instant, et notamment en raison de l'indisponibilité de la partie « base vie » du site toujours sous réquisition préfectorale, régulièrement prolongée, aucun projet en lien avec le développement des activités culturelles, sportives ou de loisir n'a pu voir le jour.

Il a donc été décidé de geler cette fiche et de ramener son montant à zéro, sans incidence sur le plan de financement global du projet.

Les fiches-actions détaillées ayant fait l'objet de modifications sont présentées en annexe III.

## **2 – GOUVERNANCE SUIVI ET EVALUATION DU CONTRAT**

Un **comité de pilotage** est constitué, sous la présidence du Préfet de l'Allier, pour assurer le suivi, le contrôle et l'évaluation des mesures prévues au contrat. Il s'est réuni le 13 juin 2019 pour valider cette proposition d'avenant au CRSD initial.

Le **comité technique** s'est également constitué. Animé par le sous-préfet de Vichy, il constitue un lieu de partage d'informations entre les principaux acteurs du développement économique. Depuis la signature du CRSD, il s'est réuni à six reprises le 17/05/2016, le 29/09/2016, 24/01/2017, 20/09/2017, 28/05/2018 et le 04/04/2019.

Par ailleurs, les actions d'accompagnement d'entreprises créatrices d'emplois se font en lien étroit et partenarial avec l'ensemble des acteurs économiques du territoire, à travers la constitution du comité local d'engagement du FRED (cf. fiche-action N°8) qui s'est réuni à de nombreuses reprises, notamment par anticipation à la date de signature du CRSD (voir bilan en annexe II).

### 3- SIGNATAIRES

Fait à Moulins, en 7 exemplaires, le

La Préfète de l'Allier

**Mme Marie-Françoise LECAILLON**

Le Président du conseil régional  
Auvergne-Rhône-Alpes

**M. Laurent WAUQUIEZ**

Le Président du conseil départemental  
de l'Allier

**M. Claude RIBOULET**

Le Président de la Communauté de Communes  
Entr'Allier Besbre et Loire

**M. Roger LITAUDON**

Le Maire de Varennes-sur-Allier

**M. Roger LITAUDON**

Le Président-Directeur-Général  
De la SPL277

**M. Roger LITAUDON**

Le Président de l'IRSTEA  
**Marc MICHEL**

## **4 - ANNEXES**

### **ANNEXE I. Bilan des actions**

### **ANNEXE II. Bilan FRED emplois**

### **ANNEXE III. PRESENTATION DETAILLEE DES FICHES-ACTIONS MODIFIEES**

*Cf. fichier ci-joint*

### **ANNEXE IV. TABLEAUX SYNTHETIQUES DE L'EVOLUTION DU PLAN DE FINANCEMENT**

### **ANNEXE V. LISTE DES ENTREPRISES IMPLANTEES SUR LE SITE**

**ANNEXE I. Bilan des actions selon le plan de financement du projet d'avenant au 13 juin 2019**

N° FA	Intitulé de chaque FA	Montant total dépenses prévues	Montant total engagé à fin mai 2019	Montant "dépensé"	Avancement	
0-1	Etude d'impact INSEE	7 143 €	7 143 €	7 143 €	Clôturée	
0-2	Diagnostic territorial	46 255 €	46 255 €	46 255 €	Clôturée	
1.1	Aménagement global du site : études et AMO	500 000 €	500 000 €	237 289 €	47%	
1.2	Aménagement global du site : travaux	6 751 000 €	5 251 000 €	5 252 656 €	78%	
2	Création d'un espace sécurisé	410 000 €	392 000 €	369 441 €	90%	
4.1	Locaux activités : espaces collectifs	396 000 €			études lancées en 2018	
4.2	Locaux activités : Pépinière et locaux activité	3 448 000 €	1 648 000 €		48%	
5	Pole départemental Bois Energie et Energies renouvelables, plateforme rénovation énergétique	760 000 €	647 920 €	306 790 €	40%	
9.1	Renforcer l'ingénierie du territoire : chargée de mission	500 000 €	500 000 €	314 401 €	63%	
9.2	Renforcer l'ingénierie du territoire : SPL + mise à dispo	500 000 €	250 000 €	250 000 €	50%	
7	Projets touristiques, culturels et de loisirs	0 €			Fiche "gelée"	
	<b>SOUS-TOTAL PROJETS SPL et CCABL</b>	<b>13 318 398 €</b>	<b>9 242 318 €</b>	<b>6 783 975 €</b>		
(*)	3	Création d'un espace dédié aux énergies renouvelables	6 400 000 €	6 400 000 €	6 400 000 €	Parc PV porté par un investisseur privé
(*)	6	Agrotechnopole	4 000 000 €	91 760 €		Lancée en 2018
(*)	8	Favoriser et soutenir la création d'emplois nouveaux et durables	1 000 000 €	808 900 €	668 900 €	74 % : 146 emplois programmés 121 créés
		<b>TOTAL</b>	<b>24 718 398 €</b>	<b>16 542 978 €</b>	<b>13 852 875 €</b>	

(\*) : ces projets ne sont pas portés ni financés par la SPL277 ou la CCABL.

**ANNEXE II – Bilan FRED – emplois au 12 juin 2019**

Envoyé en préfecture le 14/08/2019

Reçu en préfecture le 14/08/2019

Affiché le



ID : 003-200071470-20190708-ANDELIB2019077-DE

Entreprises accompagnées							
N°	Activité	Localisation	Nombre d'emplois à créer	Subvention accordée	Date du comité d'engagement	Nombre d'emplois créés	Subvention versée
1	CK TEAM (Mécanique auto carrosserie) Dossier clôturé	Varenes-sur-Allier	3	20 400 €	23/04/14	3	20 400 €
2	HTI SERVICES (Fabrication de flexibles pour l'industrie) Dossier clôturé	Saint-Gérand-le-Puy	0 (5 désengagés à sa demande)	0 €	26/09/14	0	0
3	VIS SAMAR (Fabrication de vis spéciales) Dossier clôturé	Saint-Pourçain-sur-Sioule	4	20 000 €	26/09/14	4	20 000 €
4	TRADIVAL (Abattage et découpe de porcs) Dossier clôturé	Lapalisse	35	180 000 € (175 000 € engagés + 5 000 € demandés pour complément ex. DA)	26/09/14	35 (dont 1 ex. DA277)	180 000,00 €
5	CMB (Constructions métalliques) Dossier clôturé	Saint-Gérand-de-Vaux	7	52 500 €	26/09/14	7	52 500 €
6	TVE LOGISTIQUE (Transport frigorifique) Dossier clôturé	Lapalisse	13	65 000 €	25/11/14	13	65 000 €
7	TRANSPORTS LASSALLE (Transports et logistique) Avenant + Dossier clôturé	Varenes-sur-Allier	8	60 000 €	16/04/15	8	60 000,00 €
8	NOVAXESS TECHNOLOGY (Mécanique générale) Dossier clôturé	Saint-Loup	4	20 000 €	16/04/15	4	20 000 €
9	DACHARD (Maintenance – Réparation de matériel agricole) Dossier clôturé	Treteau	6	45 000 €	03/06/15	6	45 000 €
<b>Total sur 1<sup>ère</sup> enveloppe</b>			80	462 900 €		80	462 900,00 €

**ANNEXE II – Bilan FRED – emplois au 12 juin 2019 (suite)**

Envoyé en préfecture le 14/08/2019  
 Reçu en préfecture le 14/08/2019  
 Affiché le   
 ID : 003-200071470-20190708-ANDELIB2019077-DE

Entreprises accompagnées							
N°	Activité	Localisation	Nombre d'emplois à créer	Subvention accordée	Date du comité d'engagement	Nombre d'emplois créés subventionnés	Subvention versée
10	CGMI (Maintenance immobilière) <b>Dossier clôturé</b>	Varenes-sur-Allier	8	40 000 €	17/11/15	8	40 000 €
11	SERVIM (Maintenance immobilière) <b>Dossier clôturé</b>	Varenes-sur-Allier	2 (1 désengagé à sa demande)	6 000 € (9000 € - 3000 €)	17/11/15	2	6 000 €
12	NSE En attente Auvergne Rhône (Electronique, secteur aéronautique-défense)	Varenes-sur-Allier	15	80 000 €	17/11/15	8	45 000 €
13	DACHARD Avenant (Maintenance – Réparation de matériel agricole)	Treteau	6	45 000 €	03/06/15		
14	Allier Bois Energie (Négoce de granulés bois) <b>Dossier clôturé</b>	Varenes-sur-Allier	12	60 000 €	15/01/16 et 23/03/16	12 (pas de reprise emploi ex.DA277)	60 000 €
15	PACAUTO (Garage) <b>Dossier clôturé</b>	Varenes-sur-Allier	3	15 000 €	7 juin 2016 + consultation écrite 19 août 2016	3	15 000 €
16	FORESTA NOVA (BOIS et DERIVES Auvergne) <b>Dossier clôturé</b>	Varenes-sur-Allier	5	25 000 €	20/09/2017	5	25 000 €
17	FORESTA NOVA	Varenes-sur-Allier	10	50 000 €	28/05/2018	3	15000 € le 28.11.2018
18	CAPT ENERGIA	Varenes-sur-Allier	5	25 000 €	7/11/2018		
<b>Total sur 2<sup>ème</sup> enveloppe</b>			66	346 000 €		41	206 000,00 €
<b>TOTAUX (1ère et 2ème enveloppes)</b>			<b>146</b>	<b>808 900 €</b>		<b>121</b>	<b>668 900.00 €</b>
<b>SOLDE SUR DOSSIERS EN COURS</b>			<b>25</b>	<b>140 000 €</b>			
<b>SOLDE sur enveloppe totale de 1 M€</b>				<b>191 100 €</b>			

- 146 créations d'emplois accompagnées dont 121 en cours de paiement ou payés (dont 50 et 31 sur les entreprises du site)
- 808 900 € engagés et 668 900 € versés

## ANNEXE IV. TABLEAUX SYNTHETIQUES DE L'EVOLUTION DU PLAN DE FINANCEMENT ID : 003-200071470-20190708-ANDELIB2019077-DE

## Plan de financement du CRSD DA 277 - Varennes-sur-Allier

## Projet d'Avenant N°1 bis validé par le Comité de pilotage du 13 juin 2019

N° FA	Intitulé de chaque FA	Montant total CRSD signé 22 04 2016	Montant total avenant N°1bis avril 2019	FRED	FNADT	% du montant total	autre ETAT	Europe	Conseil régional	Conseil Départemental	CCABL+ Commune	SPL 277	Autre porteurs	recettes générées	Commentaires et observations
0-1	Etude d'impact INSEE	7 143 €	7 143 €	7 143 €		100%									action achevée
0-2	Diagnostic territorial	46 255 €	46 255 €		46 255 €	100%									action achevée
1.1	Aménagement global du site : études et AMO	500 000 €	500 000 €		150 000 €	30%						350 000 €			action réalisée à 47 %
1.2	Aménagement global du site : travaux	5 000 000 €	6 751 000 €	1 719 000 €		25%			1 083 837 €	877 944 €		3 070 219 €			Tranches 1,2 et 3 terminées (total dépenses : 5 251 K€), tranche 4 (1 500 K€) en cours aides CR AURA + CD03 déjà acquises (1) et (2)
2	Création d'un espace sécurisé	1 550 000 €	410 000 €	240 000 €		59%						170 000 €			action réalisée à 94 %
3	Création d'un espace dédié aux énergies renouvelables	1 250 000 €	6 400 000 €			0%							6 400 000 €		action réalisée par investisseur privé : URBASOLAR
4.1	Locaux activités : espaces collectifs (pépinière et tiers-lieu)	500 000 €	396 000 €		168 000 €	42%		103 800 €				124 200 €			aides à valider : FEDER (fonds innovation et Massif Central) et CR AURA
4.2	Locaux activités : hotels entreprises	1 900 000 €	3 448 000 €	570 000 €		17%				177 100 €		2 284 737 €			aides CD03 déjà acquises (1)
5	Pole départemental Bois Energie et Energies renouvelables, plateforme rénovation énergétique	330 000 €	760 000 €	100 000 €		13%	87 230 €	109 052 €	123 554 €			292 164 €			aides déjà acquises région (2), FEDER Massif Central, FNADT et ADEME
6	Agrotechnopole	4 260 000 €	4 000 000 €		1 000 000 €	25%			1 520 000 €	200 000 €			1 280 000 €		aides espérées sur fonds FEDER Massif Central
7	Projets touristiques, culturels et de loisirs	300 000 €													Le montant "Autres porteurs" correspond à l'auto-financement d'IRSTEA
8	Favoriser et soutenir la création d'emplois nouveaux et durables	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €		100%									Aucun projet développé en raison de la réquisition de la base vie
9.1	Renforcer l'ingénierie du territoire : chargée de mission	500 000 €	500 000 €		500 000 €	100%									839 400 € engagés au 31/03/2018 pour 150 emplois programmés
9.2	Renforcer l'ingénierie du territoire	500 000 €	500 000 €			0%					500 000 €				avancement à 63 %
	<b>TOTAL</b>	<b>17 643 398 €</b>	<b>24 718 398 €</b>	<b>3 636 143 €</b>	<b>1 864 255 €</b>		<b>87 230 €</b>	<b>260 852 €</b>	<b>3 143 554 €</b>	<b>1 255 044 €</b>	<b>500 000 €</b>	<b>6 291 320 €</b>	<b>7 680 000 €</b>	<b>0 €</b>	
	<b>pourcentage</b>		<b>100%</b>	<b>15%</b>	<b>8%</b>	<b>22%</b>	<b>0%</b>	<b>1%</b>	<b>13%</b>	<b>5%</b>	<b>2%</b>	<b>25%</b>	<b>31%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>
	(1) en vert : dont crédits déjà accordés à la SPL277 pour par le CD03 pour 1 055 044 € : 395 044 € + 177 100 € sur 2015-2017 et 482 900 € sur 2018-2020 (Contrats Territoire Allier de la CCABL)														
	(2) en vert : dont crédits déjà accordés à la SPL277 par la Région pour 1 207 391 € : 883 837 € sur 2015-2017 + 200 000 € sur 2018-2020 (Contrat Ambition Région de la CCABL) + 100 000 € pour PTRE + 23 554 € sur Pole Bois														

## ANNEXE IV. TABLEAUX SYNTHETIQUES DE L'EVOLUTION DU PLAN DE FINANCEMENT ID : 003-200071470-20190708-ANDELIB2019077-DE

## Plan de financement du CRSD DA 277 - Varennes-sur-Allier

CRSD signé au 22.04.2016

N° FA	Intitulé de chaque FA	Montant total	FRED	FNADT	% du montant total	autre ETAT	Europe	Conseil régional	Conseil Départemental	CCVF+ Commune	SPL 277	Autre porteurs	recettes générées
0-1	Etude d'impact INSEE	7 143 €	7 143 €		100%								
0-2	Diagnostic territorial	46 255 €		46 255 €	100%								
1.1	Aménagement global du site : études et AMO	500 000 €		150 000 €	30%						350 000 €		
1.2	Aménagement global du site : travaux	5 000 000 €	1 719 000 €		34%				100 000 €	1 700 000 €	1 481 000 €		
2	Création d'un espace sécurisé	1 550 000 €	240 000 €		15%						1 310 000 €		
3	Création d'un espace dédié aux énergies renouvelables	1 250 000 €			0%		84 000 €	220 000 €	125 000 €		571 000 €		250 000 €
4.1	Locaux activités : espaces collectifs	500 000 €		168 000 €	34%			100 000 €			232 000 €		
4.2	Locaux activités : Pépinière et locaux activité	1 900 000 €	570 000 €		30%		300 000 €	350 000 €	150 000 €		530 000 €		
5	Pole départemental Bois Energie et Energies renouvelables, plateforme rénovation	330 000 €	100 000 €		30%			30 000 €	30 000 €	30 000 €		140 000 €	
6	Agrotechnopole	4 260 000 €		1 000 000 €	23%							3 260 000 €	
7	Projets touristiques, culturels et de loisirs	300 000 €			0%			13 837 €	90 000 €	196 163 €			
8	Favoriser et soutenir la création d'emplois nouveaux et durables	1 000 000 €	1 000 000 €		100%								
9.1	Renforcer l'ingénierie du territoire : chargée de	500 000 €		500 000 €	100%								
9.2	Renforcer l'ingénierie du territoire : SPL + mise	500 000 €			0%					500 000 €			
	<b>TOTAL</b>	<b>17 643 398 €</b>	<b>3 636 143 €</b>	<b>1 864 255 €</b>		<b>0 €</b>	<b>384 000 €</b>	<b>713 837 €</b>	<b>495 000 €</b>	<b>2 426 163 €</b>	<b>4 474 000 €</b>	<b>3 400 000 €</b>	<b>250 000 €</b>
	<b>pourcentage</b>		21%	11%	31%	0%	2%	4%	3%	14%	25%	19%	1%

en vert : crédits de droit commun accordés à la CCVF pour 2015-2018 par le CD03 (Contrat Territoire Allier) et le CR Auvergne (contrat Auvergne + via le Pays Vichy-Auvergne)

5 500 398 €

3 630 000 €	1 870 000 €
-------------	-------------

6 143 € -5 745 €

## ANNEXE IV. TABLEAUX SYNTHETIQUES DE L'EVOLUTION DU PLAN DE FINANCEMENT

**Tableau de transfert entre la version du CRSD signée au 22 04 2016  
et celle de l'avenant N°1 bis validé par le comité de pilotage du 13 juin 2019**

N° FA	Intitulé de chaque FA	Montant total	FRED	FNADT	% du montant total	autre ETAT	Europe	Conseil régional	Conseil Départemental	CCVF+ Commune	SPL 277	Autre porteurs	recettes générées
0-1	Etude d'impact INSEE												
0-2	Diagnostic territorial												
1.1	Aménagement global du site : études et AMO												
1.2	Aménagement global du site : travaux	1 751 000 €						1 083 837 €	777 944 €	-1 700 000 €	1 589 219 €		
2	Création d'un espace sécurisé	-1 140 000 €									-1 140 000 €		
3	Création d'un espace dédié aux énergies renouvelables	5 150 000 €					-84 000 €	-220 000 €	-125 000 €		-571 000 €	6 400 000 €	-250 000 €
4.1	Locaux activités : espaces collectifs	-104 000 €					103 800 €	-100 000 €			-107 800 €		
4.2	Locaux activités : Pépinière et locaux activité	1 548 000 €					-300 000 €	66 163 €	27 100 €		1 754 737 €		
5	Pole départemental Bois Energie et Energies renouvelables, plateforme rénovation	430 000 €				87 230 €	157 052 €	93 554 €	-30 000 €	-30 000 €	292 164 €	-140 000 €	
6	Agrotechnopole	-260 000 €						1 520 000 €	200 000 €			-1 980 000 €	
7	Projets touristiques, culturels et de loisirs	-300 000 €						-13 837 €	-90 000 €	-196 163 €			
8	Favoriser et soutenir la création d'emplois nouveaux et durables												
9.1	Renforcer l'ingénierie du territoire : chargée de mission												
9.2	Renforcer l'ingénierie du territoire : SPL+ mise à dispo												
	<b>TOTAL</b>	<b>7 075 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0%</b>	<b>87 230 €</b>	<b>-123 148 €</b>	<b>2 429 717 €</b>	<b>760 044 €</b>	<b>-1 926 163 €</b>	<b>1 817 320 €</b>	<b>4 280 000 €</b>	<b>-250 000 €</b>
	<b>pourcentage</b>		<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>1%</b>	<b>0%</b>	<b>10%</b>	<b>3%</b>	<b>-8%</b>	<b>7%</b>	<b>17%</b>	<b>-1%</b>

ANNEXE V. LISTE DES ENTREPRISES IMPLANTEES SUR LE SITE

Envoyé en préfecture le 14/08/2019

Reçu en préfecture le 14/08/2019

Affiché le



ID : 003-200071470-20190708-ANDELIB2019077-DE

	Entreprises	Date d'installation	N° du Bât	Activité	Nb emplois programmés	Surface occupée (en m <sup>2</sup> )	Type d'implantation
1	NSE	10/08/2015 01/10/2017	13 14	Logistique défense	+25	7416 m <sup>2</sup>	Création nouveau site
2	Transports LASSALLE	01/04/2016 01/10/2017 15/08/2018	08 42 32	Stockage	+1	12 500 m <sup>2</sup>	Extension temporaire nouveau site : <b>bail prolongé</b>
3	XAVIER José	01/04/2016	57	Plâtrerie/pein ture	12+6	650 m <sup>2</sup>	Relocalisation de l'entreprise
4	3 BOIS ABE-GBA	02/05/2016 01/03/2017  01/09/2017	38 28 35 27 29 34	Granulés bois	+15	14 400 m <sup>2</sup>	Création d'entreprise – activité industrielle
5	Point S- PACAUTO	02/05/2016 15/04/2018	<del>40</del> 19	Pneus P.L. et agricoles	<del>+3</del> 0	580 115 m <sup>2</sup>	<b>Fin du bail bat 40 au 15/04/2018 Arrêt de l'activité PL</b>

ANNEXE V. LISTE DES ENTREPRISES IMPLANTEES SUR LE SITE

Envoyé en préfecture le 14/08/2019  
 Reçu en préfecture le 14/08/2019  
 Affiché le   
 ID : 003-200071470-20190708-ANDELIB2019077-DE

	Entreprises	Date d'installation	N° du Bât	Activité	Nb emplois programmés	Surface occupée (en m <sup>2</sup> )	Type d'implantation
6	Ets MICHEL	01/06/2016	39	Travaux paysagers et forestiers	+1	650 m <sup>2</sup>	Relocalisation entreprise basée à St-Loup
7	RP Bâtiment	01/10/2016	30	Platrerie-peinture		512 m <sup>2</sup>	Nouveau local de stockage
8	+ TMDA			Automatisme			
9	FORESTA NOVA	01/11/2016 01/04/2018	45	Bois thermochauffé	+ 15	3100 m <sup>2</sup>	Création et implantation nouvelle entreprise
10	Réparation Auto Nostalgique	23/11/2016	40	Réparation véhicules anciens et de collection	+ 1	336 m <sup>2</sup>	Implantation nouvelle entreprise
11	Transports THEVENET	15/12/2016	09	Logistique produits motoculture	+ 1	4 300 m <sup>2</sup>	Activité excédentaire temporaire : <b>bail prolongé jusqu'au 30/09/2019</b>

**ANNEXE V. LISTE DES ENTREPRISES IMPLANTEES SUR LE SITE**

Envoyé en préfecture le 14/08/2019  
 Reçu en préfecture le 14/08/2019  
 Affiché le   
 ID : 003-200071470-20190708-ANDELIB2019077-DE

	<b>Entreprises</b>	<b>Date d'installation</b>	<b>N° du Bât</b>	<b>Activité</b>	<b>Nb emplois programmés</b>	<b>Surface occupée (en m²)</b>	<b>Type d'implantation</b>
<b>12</b>	<b>ALLIER TP (GAULMIN)</b>	01/01/2017	16	Travaux publics		2 900 m²	Stockage engins et matériels
<b>13</b>	<b>SUEZ-ORGANIQUE</b>	15/02/2017	56	BE agronomie	0	638 m²	Réinstallation du dépôt de matériel situé à Moulins
<b>14</b>	<b>COMBRONDE LOGISTIQUE</b>	15/07/2017	44 30	Logistique	+1	4816 m²	Extension temporaire
<b>15</b>	<b>ANIMA</b>	01/08/2017	48 + chenil	Pension chiens	+2	246 m² + terrain	nouvel établissement
<b>16</b>	<b>THEMAFORTE</b>	01/03/2018	39	Stockage pour foires-expos		309 m²	<b>Implantation nouvelle entreprise</b>
<b>17</b> <b>18</b>	<b>FERRONNIERS d'ART</b>	15/04/2018	40	Atelier ferronnerie d'art	+2	405 m²	<b>Implantation 2 nouvelles entreprises</b>
<b>19</b>	<b>LABISE</b>	01/08/2018	39	Réparation auto	+1	245 m²	<b>Implantation nouveau auto entrepreneur</b>

**ANNEXE V. LISTE DES ENTREPRISES IMPLANTEES SUR LE SITE**

Envoyé en préfecture le 14/08/2019  
 Reçu en préfecture le 14/08/2019  
 Affiché le   
 ID : 003-200071470-20190708-ANDELIB2019077-DE

	<b>Entreprises</b>	<b>Date d'installation</b>	<b>N° du Bât</b>	<b>Activité</b>	<b>Nb emplois programmés</b>	<b>Surface occupée (en m²)</b>	<b>Type d'implantation</b>
<b>20</b>	<b>L'AEROGAPHE KUSTOM</b>	01/03/2019	40	Peinture aérogaphe	+1	40 m²	Création nouvelle entreprise
<b>21</b>	<b>CAPT ENERGIA</b>	08/04/2019	42	Construction maisons bioclimatiques en bois	+5	1000 m²	Création nouvelle entreprise
<b>22</b>	<b>UCAL Nature &amp; jardins</b>	15/04/2019	33	Plateforme logistique jardinerie	5	3 158 m²	Relocalisation et développement activité plateforme
<b>23</b>	<b>SCITEC BOX</b>	01/06/2019	40	Négoce produits spécifiques police et gendarmerie	+3	165 m²	Création nouvelle entreprise
	<b>TOTAL au 01/06/2019</b>	<b>23 entreprises installées</b>			<b>17 + 80 = 97</b>	<b>57 865 m² (75 %)</b>	

**Avenant N°1bis**  
**Validé par le comité de pilotage du 13 juin 2019**

**AVENANT N°1 bis**  
**CONTRAT DE REDYNAMISATION**  
**DU SITE DE DEFENSE DA 277**  
**VARENNES SUR ALLIER**

**ANNEXE III**

**Présentation détaillée des fiches actions modifiées**

<p><b>AXE N°1</b>                  RECONQUERIR LE SITE                  DU D.A.  <b>Fiche action n° 1</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>REAMENAGEMENT DU SITE DANS                  SON ENSEMBLE (partie zone technique)</b>  <b>Avenant N°1-bis 13 juin 2019</b>  <b>MONTANT TOTAL : 7 251 000 € (HT)</b></p>
<p><b>Diagnostic - Constat</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le ministère de la Défense a libéré mi 2015 l'emprise de l'ancien détachement air DA 277 qui s'étend sur près de 31 hectares : 89 000 m<sup>2</sup> de surfaces bâties, 95 000 m<sup>2</sup> d'aires aménagées et 134 000 m<sup>2</sup> d'aires non construites.</li> <li>- Ce site est composé de deux tènements distincts séparés physiquement par la voie ferrée : la partie dénommée « base vie » et la partie « zone technique » ou « zone d'activités ».</li> <li>- La commune de Varennes-sur-Allier a pris l'engagement d'acquérir l'ensemble du site en vue de permettre la réalisation d'opérations d'aménagement qui conduiront à réutiliser ces emprises à des fins de développement économique du territoire.</li> <li>- Etant donné que la partie zone de vie du DA 277 fait l'objet depuis le 23 octobre 2015 d'un arrêté préfectoral de réquisition pour répondre aux besoins de l'Etat en matière d'accueil provisoire de migrants, et ce jusqu'à un terme dont la date n'est pas encore connue à ce jour ; il a été décidé de concentrer les travaux de réaménagement du site sur la partie technique.</li> <li>- Toutefois, la réintégration de l'ensemble des deux emprises en vue de leur redynamisation reste une préoccupation de la collectivité acquéreuse.</li>   <li>- Le territoire de la Communauté de Communes ne dispose pas de bâtiments disponibles permettant l'accueil d'entreprises, la collectivité souhaite saisir cette opportunité pour disposer d'outils d'accueils d'entreprises attractifs permettant d'y créer de nouveaux emplois.</li>   <li>- Le territoire bénéficie d'une position centrale dans le département de l'Allier, entre les agglomérations de Moulins et Vichy et dispose d'une desserte directe sur la RN7 reliant les principaux grands axes de circulation routière entre le nord et le sud (via l'A77, l'A75) ou l'est et l'ouest (via la RCEA et l'A89) de la France et de l'Europe, ainsi qu'un accès ferroviaire sur l'axe Clermont-Ferrand / Paris (avec une gare à Varennes à proximité du site).</li> <li>- Cette desserte tend à être renforcée avec l'ouverture prochaine, programmé pour fin 2016, du contournement routier de la RN7 et le projet de mise à deux fois deux voies de la RCEA.</li> <li>- L'usage militaire a eu pour conséquence un enclavement géographique et fonctionnel du site par rapport au reste de la ville (en dehors du maillage viaire, des cheminements piétons par exemple) auquel il est nécessaire de remédier en réintégrant totalement ces emprises dans l'espace urbain.</li> <li>- Au sein du site, la présence de deux tènements fonciers indépendants et séparés par une voie ferrée permet d'envisager aisément son aménagement en deux parties autonomes.</li> </ul>	
<p><b>Descriptif de l'action</b></p>	
<p>Afin de rendre le site accessible à l'implantation d'activités économiques et l'accueil d'entreprises, il est nécessaire de réaliser des études et travaux d'aménagement global du site :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sous-action 1 : Etablir un schéma d'aménagement global. Cette mission sera confiée à un groupement urbaniste-bureau d'études techniques – économiste. Toutefois une première ébauche d'étude de réaménagement du site est prévue d'être confiée à une Ecole d'architecture qui doit définir les principaux axes stratégiques d'aménagement S'appuyer sur une AMO globale pour la réalisation l'opération de réaménagement.                  Faire réaliser toutes les études nécessaires au réaménagement du site et à la réhabilitation de bâtiments tel que précisé en sous-action 2.</li> <li>▪ Sous-action 2 : Réaliser les travaux qui permettront de remettre à niveau les réseaux, les infrastructures, adapter l'organisation viaire, reprendre les clôtures, engager une dépollution</li> </ul>	

légère (diagnostic technique détaillé et travaux), réhabilitation et démolitions et constructions rendues nécessaires pour le réaménagement, reprise des toitures, remise en service des chaufferies et systèmes de chauffage, modifications ou création d'ouvertures.

Dans un premier temps, suite aux propositions du schéma d'aménagement validé par le maître d'ouvrage, des études techniques détaillées (VRD, aménagement, dossier loi sur l'eau, ...) devront être réalisées afin d'arrêter le plan d'aménagement définitif et d'affiner le pré-bilan de l'opération.

Dans un second temps, les travaux d'aménagements collectifs sur le site seront engagés dans le respect de la légalité (études environnementales, sondages archéologiques) à savoir (liste non exhaustive) :

- Rénovation totale ou partielle d'une partie des voiries avec ensemble des réseaux : hypothèse 4 000 m x 650€/mètre linéaire soit 2 600 K€
- Mise en conformité du système des eaux pluviales/usées : hypothèse 3 000 m x 500€/mètre linéaire = 1 500 K€
- Réalisation d'un bassin de rétention et de noues ou autres aménagements nécessaires : hypothèse 80k€ pour un bassin de 500 à 1 000m3
- Reprise des réseaux de desserte des fluides (eau, gaz, électricité) : branchements aux réseaux à l'unité (bâtiment, local ou parcelle) : hypothèse 50 branchements à 6000€, soit 300 K€
- Reprise du réseau de protection incendie : hypothèse 50 bâtiments x 6000 €, soit 300 K€
- Raccordement au téléphone et/ou à la fibre optique (branchement disponible sur la rue) : hypothèse 2 200 m x 65 €/mètre linéaire, soit 140 K€
- Reprise des espaces verts avec cheminement vers la rivière Allier/ Clôture végétale : hypothèse 80 K€

Au vu des études et travaux déjà réalisés et en cours, il est décidé d'ajouter à cette liste les travaux suivants :

- Démolition ou construction rendues nécessaires pour les besoins d'aménagement du site
- Reprise ou réfection des sols ainsi que des toitures et charpentes
- Création ou modification d'ouvertures : remplacement ou pose d'huissieries défectueuses portes, fenêtres, impostes, ...
- Remise en service et maintenance des équipements électriques et de chauffage, plomberie et sanitaires,
- Travaux de mise en autonomisation du site vis-à-vis des fluides desservis en un point unique de la zone vie (notamment électricité et gaz)

A l'issue des études et des premiers travaux effectués, il pourrait être rajouté à cette liste des travaux non encore identifiés à ce jour.

Il est à noter qu'un certain nombre de points de livraison et d'équipements liés aux réseaux de fluides (eau et électricité notamment) sont présents sur la partie « zone de vie » de l'ancien DA 277, qui constitueront autant de servitudes avec lesquelles il faudra composer sur la partie « zone activités ».

### ***Objectifs poursuivis et résultats attendus***

Réussir un aménagement de qualité pour garantir le projet global et sa commercialisation et permettre d'atteindre l'objectif de créations d'emplois mentionnés dans le CRSD.

- Réaffectation de l'emprise du DA 277 (partie technique) et de ses infrastructures.
- Proposer des bâtiments à des entreprises et investisseurs sur un site aménagé et accessible
- Remise aux normes d'équipements.
- Commercialisation immobilière du site sous forme de baux commerciaux

L'objectif global est de permettre la création d'au moins 150 emplois nouveaux, grâce à ces travaux de réhabilitation et réaménagement du site.

**Maîtrise d'ouvrage/Porteur de projet**

S.P.L. 277,  
Commune de Varennes-sur-Allier ; Communauté de Communes de Varennes-Forterre devenue Entr'Allier Besbre et Loire au 01.01.2017

**Partenaires**

Etat, Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, Conseil Départemental de l'Allier, Commune de Varennes, Communauté de Communes de Varennes-Forterre devenue Entr'Allier Besbre et Loire au 01.01.2017

**Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action**

- Début de réalisation : 2016 : début études et début des travaux
- Délai de réalisation : durée du CRSD

Il est envisagé un phasage des actions comme suit :

Actions	2016				2017				2018				2019				2020			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
	Durée du CRSD																			
Etudes																				
AMO																				
Travaux																				

**Plan de financement de l'action**

Principaux postes de dépenses	Montant HT (€)	Ressources	Montant HT (€)	%
Sous-action 1.1 - Etudes et AMO	500 000	Etat Défense FNADT	150 000	30%
		Autofinancement SPL	350 000	70%
Sous-action 1.2 - Travaux	6 751 000	Etat Défense FRED	1 719 000	25 %
		Conseil Régional AURA	1 083 837	16 %
		Conseil Départ. Allier	877 944	13 %
		Autofinancement SPL	3 420 219	45 %
<b>TOTAL</b>	<b>7 251 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>7 251 000</b>	<b>100%</b>

**Evaluation (indicateurs)**

Objectif : 100% du site zone technique réaménagé sur la durée du CRSD

Indicateurs :

- voirie : ml rénovés/4000 ml
- eaux pluviales : ml conformes/3000 ml
- réseaux de fluides/énergie : nb ml neufs posés/3000 ml
- fibre optique : ml raccordés/2200 ml

**Plan de financement détaillé par sous-action et par phase**

Principaux postes de dépenses	Montant HT (€)	Ressources	Montant HT (€)	%
<b>Sous-action N° 1.1 : Etudes et AMO</b>	500 000	ETAT-FNADT	150 000	30 %
		Autofinancement SPL277	350 000	70 %
	500 000		500 000	100 %
<b>Sous-action N°1.2 : Travaux – Phase 1 (2016-2018)</b> - Travaux VRD - Réhabilitation bâtiments - Branchements divers - Réfection toitures (1 <sup>ère</sup> tr.)	1 382 000	ETAT - FRED	859 500	32 %
		Conseil Départemental 03	395 044	15 %
		C. Régional Auvergne-Rhône-Alpes (contrat Auvergne+ 3 <sup>ème</sup> génération)	883 837	33 %
		Autofinancement SPL277	559 619	21 %
	2 698 000		2 698 000	100 %
<b>Sous-action N°1.2 : Travaux – Phase 2 (2016-2017)</b> - Travaux raccordement zone nord - Réhabilitation bâtiments	113 000	ETAT - FRED	240 000	77 %
		Autofinancement SPL277	73 000	23 %
	200 000		313 000	100 %
<b>Sous-action N°1.2 : Travaux – Phase 3 (2018)</b> - Réfection toitures (2 <sup>ème</sup> tr.)	2 240 000	ETAT - FRED	619 500	28 %
		Autofinancement SPL277	1 620 000	72 %
	2 240 000		2 240 000	100 %
<b>Sous-action N°1.2 : Travaux – Phase 4 (2019-2020)</b> - Travaux VRD reste du site	1 500 000	Conseil Départemental 03 (contrat territoire 2018-2020)	482 900	32 %
		C. Régional Auvergne-Rhône-Alpes (contrat Ambition région CCABL)	200 000	13 %
	1 500 000	Autofinancement SPL277	817 100	54 %
			2 200 000	100 %
<b>TOTAL</b>	<b>7 251 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>7 251 000</b>	<b>100%</b>

<p><b>AXE N°1</b> RECONQUERIR LE SITE DU D.A. <b>Fiche action n° 2</b></p>	<p><b>CREATION D'UN ESPACE</b> <i>Avenant N°1-bis 13 juin 2019</i> <b>MONTANT TOTAL : 410 000 € (HT)</b></p>
<p><b>Diagnostic - Constat</b></p>	
<p>Le diagnostic territorial fait apparaître qu'il existe dans le département de l'Allier, de nombreux locaux disponibles pour l'accueil d'entreprises qui restent vides, faute d'une attractivité suffisante (rapport qualité/prix).</p> <p>Par ailleurs, certaines entreprises ont déjà contacté la Communauté de Communes de Varennes-Forterre suite à l'annonce de la fermeture de la base et ont montré leur intérêt pour s'installer dans certains de ces bâtiments en raison du bon niveau de sécurité de ce site entièrement clos et gardienné qui offre une sécurité maximale pour des activités sensibles. L'entreprise NSE s'est d'ailleurs installée sur le site début septembre dans un bâtiment du site afin d'y installer des activités sensibles obtenues grâce à un marché conclu dans le secteur de la Défense, avec la perspective d'y créer environ 30 emplois.</p> <p>Une rapide étude de marché, appuyée par les échanges avec l'entreprise NSE ont fait apparaître qu'il y aurait un vrai besoin en matière de site sécurisé et que cette offre n'existe pas sur le territoire.</p> <p>En revanche, d'autres activités moins sensibles à ces aspects sécuritaires ne nécessitent pas ce même niveau de surveillance. Celle-ci entraînant des coûts importants que la collectivité ne pourrait pas prendre en charge ni répercuter à l'ensemble des entreprises présentes sur le site.</p> <p>Il est donc apparu intéressant de réfléchir à la mise en place d'un découpage du site qui conduirait à créer sur l'emprise de la base une zone hyper sécurisée circonscrite à seulement quelques bâtiments de la zone technique et pas à l'ensemble du site, ce qui serait susceptible de constituer une offre attractive et discriminante.</p>	
<p><b>Descriptif de l'action</b></p>	
<p>Il s'agirait ici de réaliser des travaux et des aménagements destinés à créer une zone hyper sécurisée répondant aux besoins d'entreprises ciblées à la recherche de ce niveau de sécurité et prêtes à en supporter les coûts : études et ingénierie, travaux de pose de clôtures et de portails d'accès destinés à isoler la partie hyper sécurisée du reste du site, aménagements spécifiques de sécurité (caméras et vidéo-surveillance) et maintien d'un bon niveau de surveillance et de gardiennage toutefois allégé par rapport au système antérieur permettant de fluidifier les entrées et sorties sur le site.</p>	
<p><b>Objectifs poursuivis et résultats attendus</b></p>	
<p>Accueillir et permettre le développement des entreprises à fort besoin de sécurité en leur offrant un site équipé avec un service de surveillance adapté à leurs besoins à un prix compétitif. Créer des emplois pérennes non délocalisables.</p>	
<p><b>Maîtrise d'ouvrage/Porteur de projet</b></p>	
<p>S.P.L. 277</p>	
<p><b>Partenaires</b></p>	
<p>Etat, Commune de Varennes, Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire</p>	
<p><b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action</b></p>	

- Début de réalisation : 2016 : début études et début des travaux
- Délai de réalisation : 18 mois pour les travaux

#### Plan de financement de l'action

Principaux postes de dépenses	Montant HT (€)	Ressources	Montant HT (€)	%
Tranche 1 et 2 : clôtures et portails	115 000	Etat Défense – FRED	240 000	59 %
Tranche 3 : Caméras et dispositifs de sécurité	295 000	Autofinancement SPL	170 000	41 %
<b>TOTAL</b>	<b>410 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>410 000</b>	<b>100%</b>

#### Evaluation (indicateurs)

Nombre d'entreprises implantées : objectif : 3 ou 4 entreprises

Nombre d'emplois créés : objectif minimum 50 emplois

<p><b>AXE N°1</b> RECONQUERRER LE SITE DU D.A. <b>Fiche action n° 3</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>CREATION D'UN ESPACE DEDIE AUX ENERGIES RENOUVELABLES</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Avenant N°1-bis 13 juin 2019</b></p> <p style="text-align: center;"><b>MONTANT TOTAL : 6 400 000 € (HT)</b></p>
<b>Diagnostic - Constat</b>	
<p>Le diagnostic territorial fait apparaître qu'il existe dans le département de l'Allier, de nombreux locaux disponibles pour l'accueil d'entreprises qui restent vides, faute d'une attractivité suffisante (rapport qualité/prix).</p> <p>Par ailleurs, la Communauté de Communes de Varennes-Forterre, devenue au 01.01.2017 Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire a enregistré des demandes d'entreprises pour s'implanter sur le site et de se positionner sur le secteur des énergies renouvelables.</p> <p>Ces entreprises ont des besoins spécifiques d'accès à une énergie renouvelable afin de réduire leurs coûts de production et de répondre aux normes éco-environnementales.</p> <p>Un équipement en toiture de panneaux solaires hybrides permettant à la fois de produire de l'énergie électrique et thermique permettrait de répondre à ce type de besoin.</p> <p>Cette offre de type de bâtiments ainsi équipés n'existe pas sur le territoire.</p> <p>Un tel investissement permettrait de démarquer de façon positive notre offre de locaux et, aux entreprises qui s'y installeraient, de bénéficier d'un système de production d'énergie renouvelable à un prix compétitif.</p> <p>Enfin la collectivité est désireuse de s'engager dans une politique favorisant la transition vers une économie à faibles émissions en CO2, l'efficacité énergétique, la maîtrise de l'énergie et la production d'énergie renouvelable sur l'ensemble de son territoire.</p>	
<b>Descriptif de l'action</b>	
<p>La SPL277 a lancé à l'été 2016 un appel à projet pour identifier un investisseur capable d'étudier, d'investir et exploiter une centrale photovoltaïque solaire en toiture.</p> <p>La collectivité (commune propriétaire du site et SPL277, aménageur-exploitant) a noué un partenariat avec un investisseur Urbasolar qui s'est engagé à installer et exploiter des panneaux solaires sur les toitures du site. Un dossier a été déposé par Urbasolar auprès de la commission de régulation des énergies (CRE) qui a validé le projet fin avril 2017.</p> <p>Urbasolar prévoit d'investir 6,4 M€ pour équiper la moitié des toitures du site (29 800 m<sup>2</sup> de panneaux solaires) et d'exploiter cette centrale en revendant l'électricité photovoltaïque produite qui sera réinjectée dans le réseau public et paiera au propriétaire du site un loyer sur 25 ans pour l'occupation des toitures.</p>	
<b>Objectifs poursuivis et résultats attendus</b>	
<p>Attirer des entreprises à forts besoins énergétiques et désireuses d'utiliser des énergies solaires et/ou thermiques vertes renouvelables.</p> <p>Produire de l'énergie verte capable de couvrir tout ou partie des besoins électriques futurs du site.</p>	
<b>Maîtrise d'ouvrage/Porteur de projet</b>	
<p>S.P.L. 277, Un investisseur privé : Urbasolar</p>	

**Partenaires**

Nota : le coût d'acquisition des panneaux solaires est à charge de l'investisseur privé.

**Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action**

Début de réalisation des études : 2016 et 2017

Début de réalisation des travaux : 2018

Délai de réalisation : durée du CRSD

Principaux postes de dépenses	Montant HT (€)	Ressources	Montant HT(€)	%
Etudes, ingénierie, Travaux et aménagements	6 400 000	Investisseur privé	6 400 000	100 %
<b>TOTAL</b>	<b>6 400 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>6 400 000</b>	<b>100%</b>

**Evaluation (indicateurs)**

Nombre de m<sup>2</sup> de panneaux installés sur le site

Puissance produite en MW/h

Projet de toitures concernées par l'installation des modules photovoltaïques (en noir) :



<p><b>AXE N°1</b> RECONQUERRER LE SITE DU D.A. <b>Fiche action n° 4</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>CONSTRUCTION D'UNE OFFRE STRUCTURANTE EN LOCAUX D'ACTIVITES</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Avenant N°1-bis 13 juin 2019</b></p> <p style="text-align: center;"><b>MONTANT TOTAL : 3 844 000 € (HT)</b></p>
<b>Diagnostic - Constat</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plusieurs diagnostics, tant à l'échelle régionale que nationale ou européenne ont montré que l'Auvergne faisait preuve d'un réel retard en termes de reprise/création d'entreprises par rapport au reste du territoire national (Programme Opérationnel FEDER Auvergne 2007-2013). La création d'entreprises doit être favorisée et accompagnée, notamment par la mise sur le marché d'immobilier adapté.</li> <li>- Le territoire dispose d'un tissu d'entreprises majoritairement représenté par des TPE/PME : 82% de TPE de moins de 9 personnes, comptant 27% des salariés. 31% des salariés dans des PME.</li> <li>- Une demande exprimée par les PME artisanales ou de petite production pour des locaux modulables et facilement divisibles. Une demande confirmée par les acteurs économiques du territoire, notamment le Comité d'Expansion Economique de l'Allier.</li> <li>- Une partie de la commune du territoire est classée en zone d'aide à finalité régionale (AFR) qui soutient les investissements productifs des PME, mais pas les investissements immobiliers.</li> <li>- La Communauté de Communes possède un pôle d'accueil des entreprises situé en centre-bourg à proximité des bureaux de la collectivité. Ces locaux sont actuellement remplis à plus de 80 %.</li> </ul>	
<b>Descriptif de l'action</b>	
<p>Création d'une offre renouvelée de locaux de type « village d'entreprises » : études et travaux de réhabilitation de bâtiments de la zone technique pour en faire des produits simples et modulables utilisables rapidement par des entreprises tant du secteur tertiaire que du secteur artisanal et industriel et quel que soit leur stade de développement depuis la création jusqu'à la reprise en passant par tous les stades de développement. Pour certains bâtiments, il s'agit de faire quelques travaux simples de réhabilitation et de rénovation, remise en route des équipements de chauffage, ... Pour d'autres bâtiments, il s'agit de diviser les espaces existants et d'y installer des équipements d'isolation, de chauffage, de nouveaux sanitaires, de permettre la démolition de certains bâtiments et/ou éléments de bâtis ou de prévoir des extensions rendues nécessaires pour faciliter l'accueil et l'implantation de nouvelles activités créatrices d'emplois :</p> <p><b>Sous-action 4.1</b> : Mise en place d'espaces collectifs et d'accueil et d'animation d'entreprises du secteur tertiaire : 396 000 € HT</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Animation dédiée à l'implantation d'une pépinière destinée à l'accueil d'entreprises du secteur tertiaire, en création : soit un budget d'environ 146 000 €HT sur 3 ans ;</li> <li>○ Tiers-lieu, espace de coworking et / ou fablab en lien notamment avec le pôle bois dans des locaux situés à proximité de la pépinière (budget d'environ 150 000 € HT)</li> <li>○ Plateforme numérique en lien avec la stratégie numérique à l'échelle régionale. Cet équipement fait écho avec la fiche N°5 Constitution d'un pôle bois-énergie, énergies renouvelables, bois bâtiment, éco-construction et rénovation énergétique qui prévoit la création d'un centre de ressource et d'appui aux entreprises, avec mise à disposition d'outils numériques qui pourrait utilement utiliser cet espace (budget d'environ 100 000 € HT).</li> </ul> <p><b>Sous-action 4.2</b> : Réhabilitation / réaménagement voire extension ou destruction de l'immobilier existant : 3 448 000 € HT</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Sous forme de constructions ou d'extensions ou de rénovation, réhabilitation de bâtiments rendus nécessaires par l'accueil d'entreprises, ou encore de destruction de</li> </ul>	

certains bâtiments jugés dangereux ou inutiles au réaménagement  
300 000 € HT de travaux.

- Sous forme d'hôtels d'entreprises à destination d'activités tertiaires artisanales ou industrielles. Ces différents « chantiers » de réhabilitation seront à phaser dans le temps sur la durée du CRSD
  - La transformation du bâtiment 01 (ancien poste de commandement) en hôtel d'entreprises tertiaires : modification de la façade, isolation extérieure, plâtrerie, peinture, électricité, plomberie, sanitaires, faïence, carrelages, chauffage et ventilation, monte-personne, ascenseur 3 niveaux, ragréage, sols souples, menuiseries intérieures, parquets, escalier de secours, rampe accès PMR + mobiliers, pour un montant estimé à 1 348 000 € HT
  - La transformation du bâtiment 09 en un hôtel d'entreprises artisanales en le découpant en plusieurs cellules plus petites (entre 200 et 1000 m<sup>2</sup> de surface) qui auront la particularité de mixer locaux d'activité et bureaux : le budget de cette réhabilitation est estimé à environ 1 800 000 € HT (en 2 phases) pour 4500 m<sup>2</sup> de surface ; Il est à noter que la première phase de ce chantier correspondra à la partie travaux du projet « démonstrateur » du Pôle Bois, objet de la Fiche-Action N°5 et sera une des phases à lancer en priorité.
  - En fonction de la demande en locaux d'activités, et sur les suggestions issues de l'étude d'aménagement réalisée par l'école d'architecture, il est également envisagé de transformer d'autres bâtiments comme le bâtiment 30 ou 33 afin de les transformer en locaux d'activités capables d'accueillir des entreprises artisanales avec salariés d'où la nécessité de réaliser des travaux : isolation, percements d'huisseries, portes et fenêtres, création de bureaux, de sanitaires, de locaux sociaux, installation de chauffage et de raccordement au réseau d'eaux usées. Le budget estimé pour réaliser la réhabilitation de deux alvéoles de 500 m<sup>2</sup> est de 400 000 € HT, mais ce montant n'est pas comptabilisé dans l'assiette de la fiche-action car le plan de financement de ces travaux n'est pas encore arrêté.

#### ***Objectifs poursuivis et résultats attendus***

Offrir des solutions immobilières aux entreprises quel que soit leur stade d'évolution (de la création au développement) et leur secteur d'activités afin d'avoir des activités mixtes et diversifiées sur le site :

Création d'une offre de locaux qui réponde aux besoins des entreprises : moderne, compétitive, modulable, divisible, et innovante

Création d'emplois pérennes : objectif 50 emplois

#### ***Maîtrise d'ouvrage/Porteur de projet***

S.P.L. 277

#### ***Partenaires***

Etat, Conseil Départemental de l'Allier, Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, Commune de Varennes, Communauté de Communes Varennes-Forterre devenue Entr'Allier Besbre et Loire au 01.01.2017, Europe

#### ***Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action***

- Début de réalisation : 4<sup>ème</sup> trimestre 2016 : début des études

- Début de réalisation des travaux : 2018

- Délai de réalisation : durée du CRSD

Les projets de réhabilitation des bâtiments en hôtels d'entreprises seront phasés dans le temps sur la durée du CRSD.

Actions	2016				2017				2018				2019		2020	
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
	<b>Durée du CRSD</b>															
Etudes																
AMO																
Travaux																
<b>Plan de financement de l'action</b>																
Principaux postes de dépenses		Montant HT (€)	Ressources		Montant HT (€)	%										
<b>Sous-action 4.1</b> - Mise en place d'espaces collectifs et d'accueil d'entreprises du secteur tertiaire  Pépinière tertiaire Tiers-lieu ou Fablab Plateforme numérique			<b>Etat défense FNADT</b>		168 000	42 %										
			Europe-FEDER		103 800	26 %										
			Autofinancement SPL		124 200	31 %										
		396 000			396 000	100 %										
<b>Sous-action 4.2</b> Réhabilitation / réaménagement voire extension/destruction de l'immobilier existant  Constructions-extensions - réhabilitations bâtiments Hôtels d'entreprises			<b>Etat défense FRED</b>		570 000	17 %										
			Conseil Départ. Allier (contrat territoire CCABL)		177 100	5 %										
			Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes- (Fonds Dév.éco)		416 163	12 %										
		3 148 000	FEDER - hôtel entreprises (*)													
		Autofinancement SPL		2 284 737	66 %											
	3 448 000			3 448 000	100 %											
<b>TOTAL</b>		3 844 000	<b>TOTAL</b>		3 844 000	100%										
<b>Evaluation (indicateurs)</b>																
Nombre de demandes d'implantation des entreprises pour le site Augmentation du nombre de PME / TPE sur le territoire = création d'emplois Création d'emplois nouveaux : ratio 1 emploi / 75m <sup>2</sup> en moyenne (objectif 50 emplois) Espaces collectifs : taux d'utilisation des équipements mutualisés (objectif 100 jours /an en moyenne).																

(\*) : Les fonds FEDER immobilier d'entreprises sont épuisés pour la programmation 2014-2020. Etudier la possibilité de solliciter le FEDER sur la future programmation à partir de 2021.

**Plan de financement détaillé par sous-action et par phase**

Principaux postes de dépenses	Montant HT (€)	Ressources	Montant HT (€)	%
<b>Sous-action 4.1.1</b> - Mise en place d'espaces collectifs Pépinière tertiaire	146 000	ETAT-FNADT	52 500	36 %
		Europe -FEDER	43 800	30 %
		Autofinancement SPL277	49 700	34 %
	146 000		146 000	100 %
<b>Sous-action 4.1.2</b> - Mise en place d'espaces collectifs Tiers-lieu ou Fablab	150 000	ETAT-FNADT	105 000	70 %
		Autofinancement SPL277	45 000	30 %
	150 000		150 000	100 %
<b>Sous-action 4.1.3</b> - Mise en place d'espaces collectifs Plateforme numérique	100 000	ETAT-FNADT	10 500	11 %
		Europe-FEDER- espace numérique territorialisé	60 000	60 %
		Autofinancement SPL277	29 500	30 %
	100 000		100 000	100 %
	396 000		396 000	
<b>Sous-action 4.2.1</b> Constructions-extensions - réhabilitations bâtiments	300 000	ETAT - FRED	75 000	25 %
		Autofinancement SPL277	225 000	75 %
			300 000	100 %
<b>Sous-action 4.2.2</b> Hôtel d'entreprises tertiaires- bat 01 ancien poste de commandement	1 348 000	ETAT - FRED	297 000	22 %
		Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes- Dév.éco	216 163	16 %
		Conseil Départemental Allier	177 100	13 %
		Autofinancement SPL277	657 737	49 %
			1 348 000	100 %
<b>Sous-action 4.2.3</b> Hôtel d'entreprises artisanales et industrielles- bat 09 1 <sup>ère</sup> tranche	900 000	ETAT - FRED	198 000	22 %
		Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes- Dév.éco	200 000	22 %
		Autofinancement SPL277	502 000	56 %
			900 000	100 %
<b>Sous-action 4.2.4</b> Hôtel d'entreprises artisanales et industrielles- bat 09 2 <sup>ème</sup> tranche	900 000	FEDER (*)		
		Autofinancement SPL277	900 000	100 %
			900 000	100 %
	3 448 000		3 448 000	100 %
<b>TOTAL</b>	<b>3 844 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 844 000</b>	100%

(\*) : Les fonds FEDER immobilier d'entreprises sont épuisés pour la programmation 2014-2020. Etudier la possibilité de solliciter le FEDER sur la future programmation à partir de 2021.

<p><b>AXE N°2</b>                  RENFORCER LE RAYONNEMENT ECONOMIQUE DU TERRITOIRE  <b>Fiche action n° 5</b></p>	<p><b>CONSTITUTION D'UN POLE                  DEPARTEMENTAL BOIS ENERGIE,                  ENERGIES RENOUVELABLES                  BOIS BATIMENT, ECO-CONSTRUCTION ET                  RENOVATION ENERGETIQUE</b></p> <p><b><i>Avenant N°1-bis 13 juin 2019</i></b></p> <p><b>MONTANT TOTAL : 760 000 € (HT)</b></p>
--	--

**Diagnostic - Constat**

La filière bois française présente le paradoxe d'être un secteur d'activité fortement déficitaire au niveau de la balance commerciale alors qu'il s'appuie sur une ressource très abondante, largement répartie, variée et qui s'accroît potentiellement régulièrement chaque année. Cette problématique est particulièrement forte dans le Massif central, et en particulier dans le département de l'Allier qui dispose d'une ressource forestière jeune, diversifiée et de qualité.

Aujourd'hui la filière bois se pose au niveau national comme l'un des secteurs à privilégier : écologique, correspondant à des valeurs telles que la nature ou l'environnement, ce matériau permet aussi d'apporter une réponse à des questions d'éco-construction ou énergétique (avec le bois de chauffage notamment) entre autres. Elle a été labélisée comme filière d'excellence au niveau régional et bénéficie à ce titre de la mise en place d'actions structurantes soutenues au niveau national et régional.

Depuis plusieurs années, les pouvoirs publics sont engagés dans le développement de cette filière, très présente sur le Massif central (plus de 40 000 emplois, un taux de boisement supérieur à la moyenne nationale). Pour ceci, en complément des Schémas Régionaux appliqués en région et de l'inscription du secteur dans les programmes Massif, les instances du Massif central ont organisé des Etats Généraux de la filière forêt bois Massif central, dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée à Macéo (2010 – 2012). L'objectif de cette démarche a été de dynamiser la structuration de la filière et de fédérer l'ensemble de ses acteurs autour d'actions et d'objectifs opérationnels partagés. Ces Etats Généraux ont posé la base d'une politique structurée et interrégionale dont les déclinaisons sont conduites par différents acteurs.

En parallèle Macéo a contribué à l'émergence de l'association Vivier Bois Massif central qui conduit concrètement des actions opérationnelles sur diverses thématiques.

La Communauté de Communes de Varennes Forterre devenue Entr'Allier Besbre et Loire au 01.01.2017, est désireuse de s'engager pour contribuer au renforcement de la structuration de cette filière au niveau local. Cet engagement pourrait se faire en lien avec les actions qui sont déjà conduites par le département de l'Allier, notamment à travers les travaux menés par le Comité d'Expansion Economique de l'Allier dans le cadre des fiches-actions issus des Etats Généraux de la filière évoqués ci-avant, qui ont notamment contribué à identifier les chaînes de valeur de la filière ou d'accompagner l'ingénierie d'un projet collectif pilote (cf.fiches-actions des Etats Généraux de la filière forêt-bois du Massif central).

Cet engagement local permettrait de renouer avec une tradition de présence dans la filière bois du territoire sur lequel était implanté plusieurs entreprises importantes de la filière ainsi qu'un centre de formation (Meubles Moreux de Varennes, Ets Collet-Merriaud, ...).

En parallèle, de nombreuses actions sont conduites actuellement par les collectivités et les territoires sur le thème de la rénovation énergétique des bâtiments et de l'éco-construction.

La transition écologique et énergétique est l'un des thèmes principaux du nouveau contrat de Plan Etat-Région (CPER) qui vient d'être signé par l'Etat et la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour 2020 qui devrait permettre de mettre l'accent sur le déploiement des énergies renouvelables (méthanisation, géothermie, solaire) et une valorisation optimisée du bois-énergie.

### ***Descriptif de l'action***

Accompagner le développement de la filière bois énergie, bois bâtiment, éco-construction et rénovation énergétique en complément des actions conduites au niveau du territoire du Massif Central par l'association Vivier-Bois relayées dans l'Allier par le Comité d'Expansion Economique de l'Allier et l'ADEME.

Il s'agit de mettre en place des actions permettant de travailler en particulier sur les volets : rénovation énergétique, renforcement de la chaîne de valeur produite localement et économie circulaire, formation et montée en compétences.

Il est envisagé de constituer sur le territoire un pôle départemental bois énergie, bois bâtiment, écoconstruction et rénovation énergétique capable de conduire des actions d'ingénierie et d'animation qui pourront se traduire par :

- La mise en place d'une plateforme de rénovation énergétique qui soit un véritable centre de ressources et d'appui aux habitants et aux entreprises du territoire :
  - o Pour les entreprises : mise à disposition d'outils numériques (logiciels adaptés, cartes d'activités, échanges de bonnes pratiques, mise en commun sur un chantier, partage d'informations, de conseils, d'actions de formations, d'ingénierie globale. Ces outils sont déjà testés par la Communauté de Communes de l'ouest rhodanien en Beaujolais vert, l'un des territoires qui met en œuvre les actions pilotées par la région, l'ADEME, le Commissariat de Massif, et l'association Vivier Bois Massif Central )
  - o Pour les habitants : création d'un espace d'accueil et d'information neutre qui soit une interface entre les particuliers, les professionnels et les financeurs : sensibilisation des usagers, conseil et diagnostic, optimisation des financements, accompagnement dans les démarches administratives, présentation des offres des professionnels et mise en relation. Ces actions seront conduites en lien avec celles menées par le conseil départemental de l'Allier sur le programme d'amélioration de l'habitat (objectif dans l'Allier d'effectuer la rénovation thermique de 30 000 logements en 10 ans)
- Le développement d'un espace de formation à destination des artisans du secteur du bâtiment :
  - o Formation permettant la montée en compétence des artisans
  - o Formation/qualification sur le sujet de la rénovation énergétique pour accéder aux différents labels : label RGE (« Reconnu Garant de l'Environnement »), signe de qualité délivré à une entreprise qui remplit certains critères lors de la réalisation de travaux d'économie d'énergie dans les logements (isolation des murs ou de la toiture, installation d'un équipement utilisant une énergie renouvelable, etc.), label HPE Rénovation, Label Eco-artisan.
  - o Formation dédiée à certains secteurs ou types de professionnels (par exemple au secteur de la menuiserie) avec l'aide des outils de la plateforme numérique déjà mise en place et expérimentée sur d'autres territoires par Vivier-Bois Massif central
- Une animation du territoire permettant de favoriser l'émergence de développement de projet collectifs ou individuels en lien avec la thématique du pôle
- La réalisation sur le territoire (sur l'emprise du DA ou ailleurs), d'un chantier test en matière de rénovation énergétique, qui soit à la fois exemplaire en matière d'économie d'énergie (performance énergétique) et de mode de chauffage (granulés bois, énergies renouvelables, ...)

- La constitution avec des entreprises du secteur du bâtiment présentées sur le territoire, un « Groupement momentané d'entreprises », (GME) qui pourra conjointement sur ce chantier-démonstrateur de rénovation énergétique d'un bâtiment. L'action d'ingénierie aura notamment pour objectif de recenser, d'identifier et de convaincre les entreprises locales désireuses de s'engager dans ce groupement momentané d'entreprises, afin d'accéder ensemble à des chantiers inaccessibles pour des entreprises isolées. Cette action pourra bénéficier de l'appui du Comité d'Expansion Economique de l'Allier qui a déjà travaillé à la constitution d'un GME sur le territoire de l'Allier en relais des actions conduites par Vivier-Bois.

Cette action pourra s'inspirer d'une action similaire conduite par la Communauté de Communes de l'ouest rhodanien en Beaujolais vert avec l'appui de Vivier-Bois Massif Central et entrer en cohérence avec les actions de mise en place de ces plateformes de rénovation énergétique décidées par la région Auvergne Rhône-Alpes avec le soutien du CGET (projet de création de 20 plateformes à l'échelle de Rhône-Alpes), qui est désireux d'élargir l'action sur l'ensemble du territoire du Massif Central et en particulier de l'Auvergne ; action à laquelle le département de l'Allier souhaite s'associer.

Ce pôle prévoit également de travailler en lien avec le secteur universitaire et notamment le département Génie Thermique de l'IUT de l'Allier de l'Université d'Auvergne qui développe des outils de type plateau technique « bâtiment à énergie positive », avec lequel il conviendra de réfléchir aux éventuels partenariats possibles.

#### ***Objectifs poursuivis et résultats attendus***

- Contribuer à structurer et renforcer la filière locale
- Accompagner le développement des entreprises désireuses de s'impliquer dans ces démarches.
- Renforcer le positionnement du territoire dans la chaîne de valeur bois énergie autour de l'implantation de l'entreprise ABE sur le DA 277 en travaillant sur les maillons complémentaires en capitalisant sur la connaissance du territoire obtenue dans le cadre du dossier « chaînes de valeurs de la filière bois » du CEEA réalisé en 2012-2014, notamment les maillons des chaînes de valeur bois énergie et bois aménagement.
- Développer l'économie circulaire autour du bois construction, du bois aménagement et du bois-énergie, (ressource locale, transformation locale et utilisation locale des connexes, ...) et plus généralement de l'utilisation de matériaux bio-sourcés.

#### ***Maîtrise d'ouvrage/Porteur de projet***

#### **SPL277 et La Communauté de Communes de Varennes-Forterre devenue Entr'Allier Besbre et Loire au 01.01.2017**

En partenariat avec :

- Le Commissariat du Massif Central
- Le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires
- L'Association Vivier-Bois Massif Central
- Le Conseil Départemental de l'Allier
- L'agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprise, antenne Allier
- Le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes
- FIBOIS, le Pole Excellence Bois
- La Chambre des métiers et de l'Artisanat
- L'IUT de l'Allier-Université d'Auvergne, le GRETA
- L'ADEME
- La CAPEB et la FFB

**Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action**

- Début de réalisation : 2016

- Délai de réalisation : durée du CRSD

Phases	Description	Acteurs pilotes	Période
1	Analyse des compétences sur le territoire, recensement des artisans	SPL277 + CC Entr'Allier Besbre et Loire + CEEA + Vivier Bois Massif Central	2016 - 2018
2	Mise en place des outils de la plateforme et du centre de ressources et définition du démonstrateur	SPL277 + CC Entr'Allier Besbre et Loire	2016-2019
3	Animation de la Plateforme Constitution du GME Développement du démonstrateur	SPL277 + CC Entr'Allier Besbre et Loire	2019-2021

**Plan de financement global des actions**

Principaux postes de dépenses	Montant HT (€)	Ressources	Montant HT (€)	%
1- Ingénierie et animation	484 560	-Etat – FRED	100 000	13 %
		-Massif POMAC FEDER	157 052	21 %
2- Etudes, AMO et expertises	185 000	- Massif FNADT	75 630	10 %
		- Région cofinancement Massif	23 554	3 %
3 - Investissements outils de la plateforme : matériel bureautique et numérique + maquettes formation	90 440	- Région PTRE	100 000	13 %
		-ADEME	11 600	2 %
		- Autofinancement SPL277 et/ou CCABL	340 164	38 %
<b>TOTAL</b>	<b>760 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>760 000</b>	100%

**Evaluation (indicateurs)**

- Nombre d'entreprises du territoire accompagnées par la plateforme : objectif accompagner 80 % des entreprises du secteur sur le territoire
- Nombre d'entreprises ayant obtenu un label : objectif 80 % des entreprises accompagnées obtiennent le label

<b>Plan de financement détaillé par sous-action</b>				
<b>Principaux postes de dépenses</b>	<b>Montant HT (€)</b>	<b>Ressources</b>	<b>Montant HT (€)</b>	<b>%</b>
<b>Sous-action N° 1 : Ingénierie globale du projet</b>	75 000	ETAT-FRED	25 000	33 %
	75 000	Autofinancement SPL277	50 000	7 %
			75 000	100 %
<b>Sous-action N°2 : Démonstrateur</b> - Ingénierie : 0.5 pers/2ans - Etudes & Expertises - Equipements spécifiques	55 060	Massif POMAC FEDER	62 342	48 %
	59 000	Massif CIMAC FNADT	14 000	11 %
	15 000	Région AURA – Cofi MC	14 000	110 %
	129 060	Autofinancement SPL277	38 718	30 %
			129 060	100 %
<b>Sous-action N°3 : Lieu d'émergence et d'interconnexion</b> - Ingénierie : 0.5 pers/2ans - Investissements numériques	60 000	Massif POMAC FEDER	46 710	50 %
	33 420	Massif CIMAC FNADT	9 130	10 %
	93 420	Région AURA – Cofi MC	9 554	10 %
		Autofinancement SPL277	28 026	30 %
			93 420	100 %
<b>Sous-action N°4 : Gpe pilote Bois-Energie</b> - Ingénierie : 0.5 pers/2ans - Expertises externes	60 000	Massif CIMAC FNADT	52 500	70 %
	15 000	Autofinancement SPL277	22 500	30 %
	75 000		75 000	100 %
<b>Sous-action N°5 : Formation – projet BACARA</b>	20 020	ADEME	11 600	58 %
	20 020	Autofinancement SPL277	8 420	42 %
			20 020	100 %
<b>Sous-action N°6 : Plateforme de rénovation énergétique</b> - Ingénierie : 1,5 pers/2ans - Expertises - Frais indirects	217 500	Etat - FRED	75 000	30 %
	15 000	Région	100 000	40 %
	15 000	Autofinancement SPL277 et ou CCABL	72 500	29 %
	247 500		247 500	100 %
<b>Sous-action N°7 : Projet démonstrateur – la suite</b> - Ingénierie : 0,5 pers/2ans - Etudes & expertises - Maquettes	60 000	Massif POMAC FEDER (*)	48 000	40 %
	40 000	Autofinancement SPL277	72 000	60 %
	20 000			
	120 000		120 000	100 %
<b>TOTAL</b>	<b>760 000</b>		<b>760 000</b>	<b>100 %</b>

(\*) : financement non encore validé

<p><b>AXE N°2</b> RENFORCER LE RAYONNEMENT ECONOMIQUE DU TERRITOIRE <b>Fiche action n° 6</b></p>	<p><b>SOUTENIR LE PROJET DE CREATION D'UN AGROTECHNOPOLE SUR LE SITE IRSTEA DE MONTOLDRE</b></p> <p><b>Avenant N°1-bis 13 juin 2019</b></p> <p><b>MONTANT TOTAL : 7 160 000 € (HT)</b> <b>[tranche 1 : 4 000 k€ tranche 2 : 3 160 k€]</b></p>
<p><b>Diagnostic - Constat</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un territoire rural où les activités agricoles sont fortement représentées (8 % des emplois).</li> <li>- Un secteur de l'agroéquipement dynamique, à fort potentiel de croissance au centre des préoccupations de la puissance publique dans le cadre de la mise en œuvre du projet agroécologique. Secteur générateur d'emploi en France, porté par une forte dynamique d'innovation.</li> <li>- Une thématique portée par une dynamique universitaire et scientifique multipartenaire à l'échelle régionale.</li> <li>- Le site IRSTEA de recherche et d'expérimentation installé à Montoldre, commune voisine de Varennes-sur-Allier (Territoire de la CC Entr'Allier, Besbre et Loire) : emploie 30 agents à ce jour et possède des moyens de recherche, d'essais et d'expertises sur les agroéquipements uniques en Europe.</li> <li>- L'association RobAgri dont le but est de développer la robotique agricole en France a été fondée en décembre 2018, elle regroupe plus de 60 membres appartenant au secteur économique comme aux secteurs institutionnel et académique, son siège est à Montoldre.</li> <li>- Des pôles de compétitivités impliqués : ViaMéca, co-porteur du projet, et Céréales Vallée, partenaires au travers du domaine d'excellence (DOMEX) «Agriculture, Agroalimentaire, Forêt» du Schéma régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) et du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.</li> </ul>	
<p><b>Descriptif de l'action</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sous-action 1 : Création de la plateforme de recherche, d'ingénierie et d'expérimentation afin de favoriser l'innovation à destination des secteurs industriels (échelles nationale et internationale) dans le domaine des systèmes intelligents.</li> <li>- Sous-action 2 : Consolidation du leadership joué par le site de recherche et d'expérimentation d'IRSTEA à Montoldre sur ses thématiques d'excellence (technologies pour la fertilisation, robotique, systèmes d'information pour l'agriculture numérique). Création de nouvelles activités pour apporter des réponses technologiques aux constructeurs (agroéquipements, sécurité civile...) face aux nouveaux enjeux.</li> <li>- Sous-action 3 : Développement dans le cadre d'un AgroTechnoCampus d'une offre de formation originale (initiale et continue) de portée européenne en lien avec les acteurs régionaux et nationaux et répondant aux besoins du secteur des agroéquipements mobilisant les moyens (accueil, hébergement, salles de cours, salle de projection, ...) du site de l'Eco-Centre de Varennes sur Allier.</li> </ul>	
<p><b>Objectifs poursuivis et résultats attendus</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création de postes de techniciens et de cadres : 20 ETP minimum sur l'ensemble des actions (1 à 3)</li> <li>- Développement de l'activité du site de Montoldre grâce au déploiement de l'AgroTechnoPôle : (emplois directs sur l'AgroTechnoPôle et indirects par la création d'activités associées (ex : implantation de sociétés innovantes sur le territoire).</li> <li>- Montée en puissance de la structure d'intégration sur son activité robotique mobile en milieux naturels et complexes. Présence de nombreux formateurs au sein des différents parcours de formation proposés.</li> </ul>	

- Implantation dans le département de l'Allier d'une activité cohérente avec la stratégie régionale d'innovation : ancrage de l'activité d'IRSTEA à visibilité internationale, ancrage de la société d'intégration avec une activité à visibilité européenne, développement d'une offre de formation à visibilité européenne.
- Affirmation du positionnement économique du département de l'Allier au niveau régional sur des actions innovantes.
- Amélioration de l'image territoriale valorisable dans une démarche de type marketing territorial.
- Effet d'entraînement sur la dynamisation du tissu économique local de l'AgroTechnoPôle, notamment dans le secteur de la mécanique. Cet écosystème peut également s'avérer favorable à l'implantation de nouvelles entreprises du secteur des agroéquipements et de leurs fournisseurs - équipementiers.

#### ***Maîtrise d'ouvrage/Porteur de projet***

IRSTEA

#### ***Partenaires***

- Europe, Etat, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, Conseil départemental de l'Allier
- LIMAGRAIN, MICHELIN, INRA, Université Clermont Auvergne
- AXEMA, constructeurs, équipementiers et société de service du secteur de l'agriculture, et ACTA-Instituts Techniques Agricoles.

#### ***Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action***

- Début de réalisation : 2019
- Délais de réalisation :
  - Sous-actions 1,2 : 3 ans
  - Sous-action 3 : 7 ans, en 2 étapes (seule la première étape de 3 ans est intégrée dans les coûts estimatifs *du CRSD*).

<b>Plan de financement de l'action</b>				
<b>Principaux postes de dépenses</b>	<b>Montant HT (€)</b>	<b>Ressources</b>	<b>Montant HT (€)</b>	<b>%</b>
Etude préalable (programmiste)	114 700	Etat FNADT	91 760	80%
		Irstea (autofinancement)	22 940	20%
<b>Sous-total 1</b>	<b>114 700</b>	<b>Sous-total 1</b>	<b>114 700</b>	<b>100%</b>
Infrastructures	2 050 000	Etat FNADT <sup>1</sup>	908 240	23%
- Zones d'évolution : 840 k€		Conseil régional (IRICE) <sup>2</sup>	1 520 000	39%
- Aménagements : 1 000 k€		Conseil départemental de l'Allier	200 000	5%
- Viabilité – environnement : 210 k€		Autres sources de financement <sup>3</sup>	480 000	12%
Equipements	950 000	Irstea (autofinancement)	777 060	20%
- Métrologie : 400 k€				
- Plateformes : 200 k€				
- Equipements pédagogiques : 100 k€				
- Petit matériel : 150 k€				
- Pavin B&P : 100 k€				
Aide au déploiement – coordination	885 300			
- Etudes : 400 k€				
- Coordination déploiement : 485,3 k€				
<b>Sous-total 2</b>	<b>3 885 300</b>	<b>Sous-total 2</b>	<b>3 885 300</b>	<b>100%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 000 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 000 000</b>	<b>100%</b>
<b>Critères d'évaluation – effets attendus – indicateurs</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création de jeunes entreprises innovantes autour des thématiques agroéquipements/mobilité : 1 à 2 créations dans les 3 ans</li> <li>- Synergies et retombées en termes d'emplois et de chiffre d'affaires pour les sociétés locales + 5 à 10 % de chiffre d'affaires</li> <li>- Nombre d'emplois créés par l'AgroTechnoPôle en direct : 20 ETP</li> <li>- Taux d'occupation des équipements de formation, d'hébergement et d'accueil sur le site du DA 277 : nombre de nuitées et de repas (en fonction de la date de disponibilité du site) : démarrage 20 jours-hommes année 1 et montée progressive pour 100 jours-hommes en 5 ans</li> </ul>				

<sup>1</sup> sur la base de l'assiette de dépenses d'investissements et d'équipements des sous-actions 1, 2 et 3

<sup>2</sup> la Région soutiendra le projet de développement du site de l'IRSTEA à Montoldre dans le cadre de sa politique liée à la recherche et à l'innovation. Ce soutien au travers notamment de crédits du FEDER pourra être porté à un maximum de 1 520 000 €

<sup>3</sup> à défaut autofinancement

<p><b>AXE N°2</b> RENFORCER LE RAYONNEMENT ECONOMIQUE DU TERRITOIRE <b>Fiche action n° 7</b></p>	<p><b>ACCOMPAGNER LES PROJETS TOURISTIQUES ET CULTURELS DU TERRITOIRE</b></p> <p><b>Avenant N°1-bis 13 juin 2019</b></p> <p><b>MONTANT TOTAL : 0 € (HT)</b></p>
<b>Diagnostic - Constat</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Département de l'Allier bénéficie de nombreux atouts et de services permettant de faciliter les séjours touristiques mais également les loisirs des nouveaux arrivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Un patrimoine historique riche et diversifié marqué par l'histoire des Bourbons,</li> <li>o Une nature préservée propice aux activités douces et sportives de plein air : l'Allier est le dernier fleuve sauvage d'Europe, Forêt de Tronçais (avec la célèbre Chênaie de Colbert),</li> <li>o Villes d'eaux, de thermalisme (Vichy, Bourbon l'Archambault, Néris-les-Bains) et de remise en forme</li> </ul> </li>   <li>- L'ensemble des équipements et sites touristiques de l'Allier offre une palette complémentaire et diversifiée d'activités entre sites naturels, historiques, muséaux et équipements touristiques (Centre National du Costume de Scène à Moulins, Parc d'attraction le Pal, Cités thermales, ...), et couvre l'ensemble du département jusque sur le territoire du CRSD composé des Communautés de Communes de Varennes-Forterre du Pays Saint-pourcinois et du Pays de Lapalisse : Arkéocité, Circuit International du Karting Jean BRUN, Aérodrome de Lapalisse, Wakepark,...</li>   <li>- Cependant, le patrimoine présent sur ce territoire (patrimoine bâti historique, nombreux châteaux, et patrimoine naturel préservé, val d'Allier et du Valençon) souffre d'une mise en valeur insuffisante. Ce potentiel touristique inexploité mérite d'être conforté en continuité des actions portées par les EPCI, seules ou en collaboration. Une démarche de promotion touristique du territoire est engagée qui doit être poursuivie.</li>   <li>- Par ailleurs, plusieurs projets d'équipements touristiques sont aujourd'hui en cours de réflexion ou envisagés.</li>   <li>- Des porteurs de projets privés ont notamment manifesté leur intérêt pour des projets ciblant des clientèles spécifiques (accueil des personnes handicapées).</li>   <li>- Enfin la partie base vie du DA 277 offre des possibilités d'accueil d'activités sportives, culturelles et de loisirs susceptibles de redynamiser les activités touristiques du territoire.</li> </ul>	
<b>Descriptif de l'action</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement d'une offre touristique nouvelle en complément des équipements existants : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Développement du pôle de loisirs de Villemouze : piste de karting orientée loisirs, installation d'un parcours écureuil/ accrobranche,</li> <li>o Installation d'habitations légères de loisir en bois en lien avec le projet de Pôle Bois développé dans le cadre du CRSD</li> </ul> </li>   <li>- Développement d'une offre culturelle et de loisirs <ul style="list-style-type: none"> <li>o Accueil de manifestations sportives et de loisirs d'envergure nationale, voire européenne (pétanque, agility canine, ...)</li> <li>o Accueil d'artistes ou de créateurs en résidences d'artistes : mise à disposition d'un lieu propice aux répétitions et aux représentations (possibilité de réutiliser la salle de cinéma présente sur l'espace vie du DA 277)</li> <li>o Réutilisation de la salle de cinéma en salle de spectacles</li> </ul> </li> </ul>	

- Animation, Promotion et marketing du territoire, en lien avec la Région : le territoire lancera en lien avec les collectivités en charge du développement touristiques à l'échelle régionale des actions de promotion et de valorisation de l'offre touristique et culturelle nouvelle.

La recherche d'un nouvel opérateur de camping

Engagement de nouvelles initiatives collectives (en lien avec les intercommunalités voisines) : mise en réseau des différents sites patrimoniaux (circuits, parcours, tournées), développement d'évènements multisites, création d'un festival, ...

#### **Objectifs poursuivis et résultats attendus**

Valorisation des atouts touristiques et culturels et augmentation de l'attractivité touristique du territoire.

Amélioration de l'image extérieure touristique du territoire.

L'objectif est d'augmenter la fréquentation touristique du territoire qui doit se traduire par l'accroissement des dépenses réalisées par les touristes : augmentation du panier moyen, augmentation du nombre de nuitées et du nombre de repas vendus.

#### **Maîtrise d'ouvrage/Porteur de projet**

Communauté de Communes de Varennes-Forterre devenue Communauté Entre'Allier Besbre et Loire au 01.01.2017

#### **Partenaires**

Conseil Départemental de l'Allier, Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, Commune de Varennes, DRAC, les offices de tourisme départementaux et régionaux

#### **Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action**

- Début de réalisation : dès que la base vie aura été rendue à la collectivité

-

- Délai de réalisation :

#### **Plan de financement de l'action**

Principaux postes de dépenses	Montant HT (€)	Ressources	Montant HT (€)	%
Développement d'une offre touristique nouvelle				
Développement d'une offre culturelle et de loisirs				
Animation, Promotion et marketing du territoire				
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>		

#### **Evaluation (indicateurs)**

Augmentation du nombre de touristes et des revenus associés (panier moyen et taxes de séjour)

Nombre d'emplois créés : objectif 5 emplois nouveaux

Nombre de nuitées : objectif augmentation de 20 %



Nb de membres en exercice : 64  
Nb de membres présents : 41  
Nb de membres votants : 51  
(dont 10 pouvoirs)  
Quorum atteint

<b>DELIBERATION N°</b>	<b>2019.07.08/078</b>
<b>CLASSIFICATION</b>	<b>4.1</b>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du 8 juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 8 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Laurent Grillet à DOMPIERRE SUR BESBRE, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 2 juillet 2019

### Les Conseillers présents

**Les conseillers titulaires:** Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Daniel BAHEUX, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Régis CURY, David DARRAS, Claudette DELORME, Guy FRAISE, Monique FRIAUD, Dominique GEOFFROY, Léopold GODART, Guy LABBE, Christian LABILLE, Michel LAURENT, Jean LAURENT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Christine MARTIN TISON, Louis MERET, Yves NOEL Bernadette PERICHON, Isabelle PETIOT, André PLESSAT, Annie France POUGET, André RATINIER, Colette ROBOTA, Olivier ROUSSEAUX, Blandine SOCHET, Dominique TALON Pascal THEVENOUX, Jean François TOCANT, Pascal VERNISSE.

**Les conseillers suppléants :** Daniel DUVERGER (représentant Pascal BAUDELLOT), Monique BOUILLOT (représentant Jean Paul CHERASSE), Roselyne POUPELIN (représentant Alain VERNISSE),

### Les Conseillers absents

**Ayant donné pouvoir :** Henri BÉCAUT à Louis MERET, Luce BILLET à André PLESSAT, Pierre COURTADON à Alain LOGNON, Odile FRANCHISSEUR à Roger LITAUDON, Valérie GOUBY à Dominique TALON, Roseline GOURDON à Christine MARTIN TISON, Henry JOLY Jean Michel ALLAIN, Alain REVIRON à Xavier CADORET, Henri PUJOS à Gilles BERRAT, Lionel ROUAULT à Guy LABBE,

**Absents :** Patrick BENIGNAUD, Albert CHARRONDIERE, Jean Luc COLLIN, Martine CRUMIERE, Alain DECERLE, Dominique DIAT, Alain FAVERETTO, Patrick GOBERT, Valérie LASSALLE, Yves PLOUHINEC, Bernard POIGNANT, Elisabeth THEVENOUX, Claire TOGNON.

**Secrétaire de séance :** Olivier ROUSSEAUX

**N° 78 - ADMINISTRATION GENERALE – PERSONNEL – Organisation des services communautaires – Organigramme**

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, (sauf deux abstentions Mme BERTHIER – M. MERET) décide :

- d'approuver l'organigramme des services communautaires en pôles telle qu'il est présenté en annexe du rapport de présentation susvisé.

P.E.C  
Le Président,

Certifiée exécutoire la présente délibération  
Publiée ou notifiée le 01/08/2019  
Déposée en Préfecture le 16/08/2019

.../...

Liberté, Egalité, Fraternité

Envoyé en préfecture le 16/08/2019  
 Reçu en préfecture le 16/08/2019  
 Affiché le   
 ID : 003-200071470-20190708-DELIB2019078-DE

DELIBERATION N°	2019.07.08/078
CLASSIFICATION	4.1

## RAPPORT DE PRESENTATION

### N° 78 - ADMINISTRATION GENERALE – PERSONNEL – Organisation des services communautaires - Organigramme

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable du Comité Technique,

Vu la présentation de l'organigramme des services communautaires le 26 juin 2017 et les précisions apportées sur la nécessité de la structuration des services en pôles suite à la nouvelle organisation des services de la Communauté de communes née de la fusion des trois EPCI, et après à l'avis de la Commission Ressources et Moyens en date du 10 avril 2017,

Considérant que la création et suppression des emplois communautaires ainsi que la création des services communautaires et leur organisation relèvent des attributions de l'assemblée communautaire,

Considérant que le projet d'un Pôle Attractivité, Développement économique et touristique a fait l'objet d'une co-construction avec un groupe de travail composé d'élus et d'agents concernés ainsi que la D.G.S et la D.R.H,

Considérant que ce projet doit s'intégrer dans l'organisation générale des services communautaires,

Monsieur le Président soumet à l'assemblée le projet d'organigramme général communautaire intégrant le nouveau pôle Attractivité, Développement économique et touristique.

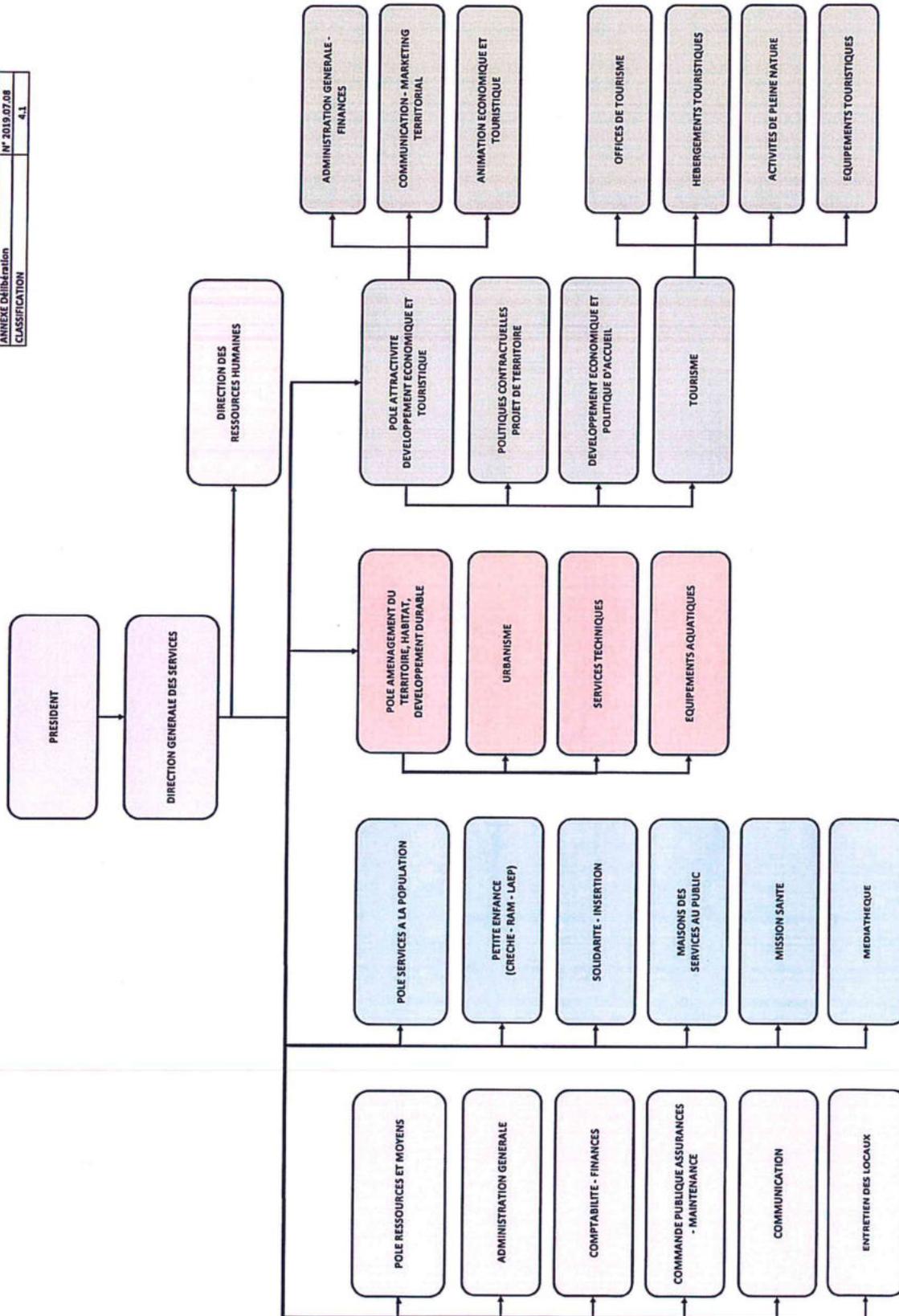
Il est rappelé qu'un organigramme, représenté sous la forme graphique, représente de façon schématique l'ensemble de la structure d'une organisation. Il formalise les positions hiérarchiques et la constitution officielle des services. Il doit traduire l'organisation et la coordination des moyens et des activités communautaires. Il est également un outil de management et de communication.

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver l'organigramme des services communautaires en pôles telle qu'il est présentée en annexe du présent rapport de présentation.

PROJET D'ORGANIGRAMME GENERAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTR'ALLIER BESBRE ET LOIRE

ANNEXE Délibération	N° 2019.07.08
CLASSIFICATION	4.1



Envoyé en préfecture le 16/08/2019  
 Reçu en préfecture le 16/08/2019  
 Affiché le   
 ID : 003-200071470-20190708-DELIB2019078-DE





Nb de membres en exercice : 64  
 Nb de membres présents : 41  
 Nb de membres votants : 51  
 (dont 10 pouvoirs)  
 Quorum atteint

DELIBERATION N°	2019.07.08/079
CLASSIFICATION	9.4

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du 8 juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 8 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Laurent Grillet à DOMPIERRE SUR BESBRE, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 2 juillet 2019

#### Les Conseillers présents

**Les conseillers titulaires:** Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Daniel BAHEUX, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Régis CURY, David DARRAS, Claudette DELORME, Guy FRAISE, Monique FRIAUD, Dominique GEOFFROY, Léopold GODART, Guy LABBE, Christian LABILLE, Michel LAURENT, Jean LAURENT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Christine MARTIN TISON, Louis MERET, Yves NOEL Bernadette PERICHON, Isabelle PETIOT, André PLESSAT, Annie France POUGET, André RATINIER, Colette ROBOTA, Olivier ROUSSEAUX, Blandine SOCHET, Dominique TALON Pascal THEVENOUX, Jean François TOCANT, Pascal VERNISSE.

**Les conseillers suppléants :** Daniel DUVERGER (représentant Pascal BAUDELLOT), Monique BOUILLOT (représentant Jean Paul CHERASSE), Roselyne POUPELIN (représentant Alain VERNISSE),

#### Les Conseillers absents

**Ayant donné pouvoir :** Henri BÉCAUT à Louis MERET, Luce BILLET à André PLESSAT, Pierre COURTADON à Alain LOGNON, Odile FRANCHISSEUR à Roger LITAUDON, Valérie GOUBY à Dominique TALON, Roseline GOURDON à Christine MARTIN TISON, Henry JOLY Jean Michel ALLAIN, Alain REVIRON à Xavier CADORET, Henri PUJOS à Gilles BERRAT, Lionel ROUAULT à Guy LABBE,

**Absents :** Patrick BENIGAUD, Albert CHARRONDIERE, Jean Luc COLLIN, Martine CRUMIERE, Alain DECERLE, Dominique DIAT, Alain FAVERETTO, Patrick GOBERT, Valérie LASSALLE, Yves PLOUHINEC, Bernard POIGNANT, Elisabeth THEVENOUX, Claire TOGNON

Secrétaire de séance : Olivier ROUSSEAUX

N° 79- INSTITUTION – ASSEMBLEE – Motion contre la fermeture des trésoreries dans l'Allier

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- vote une motion contre la fermeture des trésoreries en Allier pour garantir le maintien du service public de proximité dans les territoires ruraux.

Certifiée exécutoire la présente délibération  
 Publiée ou notifiée le 01/08/2019  
 Déposée en Préfecture le 12/08/2019

P.E.C  
 Le Président,

.../...

Envoyé en préfecture le 12/08/2019	Qualité, Fraternité
Reçu en préfecture le 12/08/2019	
Affiché le	
ID : 003-200071470-20190708-DELIB2019079-DE	

<b>DELIBERATION N°</b>	<b>2019.07.08/079</b>
<b>CLASSIFICATION</b>	<b>9.4</b>

**RAPPORT DE PRESENTATION**

**N° 79 – INSTITUTION – ASSEMBLEE – Motion contre la fermeture des trésoreries en Allier**

**Monsieur le Président** expose le projet d'une importante réorganisation nationale de l'administration des Finances Publiques laquelle impliquerait la fermeture de 9 trésoreries dans le département de l'Allier (Cérilly, Commentry, Montmarault, Le Montet, Bourbon-l'Archambault, Saint-Pourçain-sur-Sioule, Varennes-sur-Allier, Lapalisse et Dompierre-sur-Besbre) et présenterait, en compensation la création de 27 « Accueils de Proximité » dont 11 « Conseillers des Collectivités Locales » .

Ce projet vient contredire le principe d'égal accès aux services publics aux populations et fragiliser davantage l'attractivité des territoires, alors même que le service de proximité est un des principaux enjeux d'attractivité des territoires défendus par les élus. De même, il remet largement en cause le conseil et le suivi nécessaires apportés par l'administration des Finances Publiques à la gestion des collectivités.

**Aussi, Monsieur le Président invite l'assemblée à :**

- voter une motion contre la fermeture des trésoreries en Allier pour maintenir le service public de proximité dans les territoires ruraux.



Nb de membres en exercice : 64  
 Nb de membres présents : 41  
 Nb de membres votants : 51  
 (dont 10 pouvoirs)  
 Quorum atteint

DELIBERATION N°	2019.07.08/080
CLASSIFICATION	8.4

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Séance du 8 juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 8 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Laurent Grillet à DOMPIERRE SUR BESBRE, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 2 juillet 2019

#### Les Conseillers présents

**Les conseillers titulaires:** Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Daniel BAHEUX, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Régis CURY, David DARRAS, Claudette DELORME, Guy FRAISE, Monique FRIAUD, Dominique GEOFFROY, Léopold GODART, Guy LABBE, Christian LABILLE, Michel LAURENT, Jean LAURENT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Christine MARTIN TISON, Louis MERET, Yves NOEL Bernadette PERICHON, Isabelle PETIOT, André PLESSAT, Annie France POUGET, André RATINIER, Colette ROBOTA, Olivier ROUSSEAUX, Blandine SOCHET, Dominique TALON Pascal THEVENOUX, Jean François TOCANT, Pascal VERNISSE.

**Les conseillers suppléants :** Daniel DUVERGER (représentant Pascal BAUDELLOT), Monique BOUILLOT (représentant Jean Paul CHERASSE), Roselyne POUPELIN (représentant Alain VERNISSE),

#### Les Conseillers absents

**Ayant donné pouvoir :** Henri BÉCAUT à Louis MERET, Luce BILLET à André PLESSAT, Pierre COURTADON à Alain LOGNON, Odile FRANCHISSEUR à Roger LITAUDON, Valérie GOUBY à Dominique TALON, Roseline GOURDON à Christine MARTIN TISON, Henry JOLY Jean Michel ALLAIN, Alain REVIRON à Xavier CADORET, Henri PUJOS à Gilles BERRAT, Lionel ROUAULT à Guy LABBE,

**Absents :** Patrick BENIGAUD, Albert CHARRONDIERE, Jean Luc COLLIN, Martine CRUMIERE, Alain DECERLE, Dominique DIAT, Alain FAVERETTO, Patrick GOBERT, Valérie LASSALLE, Yves PLOUHINEC, Bernard POIGNANT, Elisabeth THEVENOUX, Claire TOGNON

**Secrétaire de séance :** Olivier ROUSSEAUX

**N° 80 – DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Développement économique – Urbanisme – Démarche prospective économique - Elaboration schéma d'aménagement global des zones d'activité du territoire**

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la réalisation d'un schéma global d'aménagement des zones d'activité existantes « Les Fontaines » à Dompierre sur besbre et « la Loubière » à Saint Pourçain sur Besbre (cf annexe) et d'autres espaces présentant les caractéristiques d'une zone d'activité,
- D'envisager de réaliser prochainement la cession des zones situées sur des terrains communaux, conformément aux modalités de partenariat établi avec les communes actuellement propriétaires,
- D'engager la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire, au titre de sa compétence obligatoire N° I - « Aménagement de l'espace.... » dans toute démarche nécessaire à l'installation de porteurs de projets et à la mise en œuvre des procédures correspondantes dans les meilleurs délais,
- D'autoriser le Président à engager toute étude et toute procédure nécessaire à la réalisation dudit schéma dans l'objectif de répondre aux enjeux de développement économique et d'attractivité du territoire, préalablement à la cession des dites zones,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à l'affaire.

Certifiée exécutoire la présente délibération  
 Publiée ou notifiée le 01/08/2019  
 Déposée en Préfecture le 16/08/2019

P.E.C  
 Le Président,

.../...

DELIBERATION N°	2019.07.08/080
CLASSIFICATION	8.4

## RAPPORT DE PRESENTATION

**N° 80 – DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Développement économique – Urbanisme – Démarche prospective économique**  
 - Elaboration schéma global d'aménagement des zones d'activité du territoire.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire et notamment sa compétence obligatoire I -1) « Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ».

Vu le projet de territoire et son plan d'actions approuvé par délibération communautaire N° 59 du 11 juin 2019,

En référence aux trois axes stratégiques du projet de territoire approuvé par le conseil communautaire en date du 11 juin 2019, Monsieur le Président rappelle la réflexion engagée sur la nécessité de déterminer des vocations des zones d'activité économiques existantes, d'adapter le besoin de services à l'offre territoriale, d'intégrer le développement économique dans une logique d'attractivité globale du territoire.

A ce titre, un projet de schéma d'aménagement des zones d'activité emble être l'outil stratégique approprié. Il s'inscrit dans une démarche globale de développement économique et d'attractivité du territoire.

Sur la base de l'élaboration d'un diagnostic et de l'identification des problématiques et des enjeux, ce schéma participerait notamment à :

- construire le projet politique de développement économique du territoire : processus d'accueil des entreprises – anticipation des mutations économiques – organisation du développement économique durable...
- structurer l'offre d'accueil : accueil permanent des différents types d'entreprise – réflexion sur la typologie des sites, sur le parcours d'entreprise, sur le maillage territorial....
- mettre en œuvre une stratégie d'intervention pour répondre aux objectifs de développement préalablement définis.

**Deux principaux éléments de contexte local justifiant la nature et la nécessité de la démarche :**

- deux zones d'activité déjà identifiées permettent d'avoir une 1<sup>ère</sup> vision en termes de prospective et de dynamique du développement économique du territoire :

- La zone des Fontaines – Dompierre sur Besbre
- La zone de la Loubière – St Pourçain sur Besbre

- d'autre part, des porteurs de projet ont manifesté, avec un certain empressement leur intérêt pour s'installer sur les zones citées ci-dessus.

Aussi, en accord avec les deux communes actuellement propriétaires, et préalablement aux opérations de cession des terrains des zones, la Communauté de communes pourra engager toute étude et toute procédure nécessaire à la réalisation dudit schéma dans l'objectif de répondre aux objectifs de développement économique et d'attractivité du territoire.

**Il est donc proposé au conseil communautaire :**

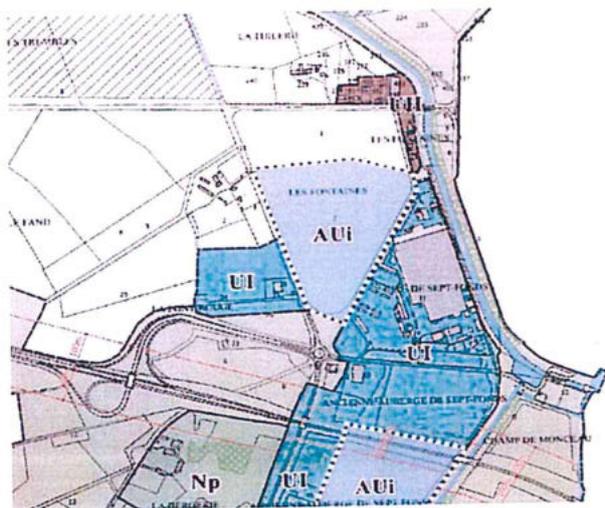
- D'approuver la réalisation d'un schéma global d'aménagement des zones d'activité existantes « Les Fontaines » à Dompierre sur besbre et « la Loubière » à Saint Pourçain sur Besbre (cf annexe) et d'autres espaces présentant les caractéristiques d'une zone d'activité,
- D'envisager de réaliser prochainement la cession des zones situées sur des terrains communaux conformément aux modalités de partenariat établi avec les communes actuellement propriétaires,
- D'engager la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire, au titre de sa compétence obligatoire N° I - « Aménagement de l'espace.... » dans toute démarche nécessaire à l'installation de porteurs de projets et à la mise en œuvre des procédures correspondantes dans les meilleurs délais,
- D'autoriser le Président à engager toute étude et toute procédure nécessaire à la réalisation dudit schéma dans l'objectif de répondre aux enjeux de développement économique et d'attractivité du territoire, préalablement à la cession des dites zones,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à l'affaire.

ANNEXE DELIBERATION N°	2019.07.08/080
CLASSIFICATION	8.4

1. la « Zone des Fontaines » - Dompierre-sur-Besbre

Caractéristiques principales de la zone :

- réf cadastrales : ..... 000 ZI 02
- superficie : ..... 11 HA 54 A 35 CA
- classement PLU : ..... zone AUi
- situation stratégique - proximité : ..... futur échangeur RCEA – ZA « Sept Fons » - Fonderie PSA



- Les actions de développement doivent respecter les principes suivants :
- Dispositif de retenue :**
    - Le réseau d'eau (100mm) se situe au niveau de la voirie communale de la zone de Sept Fons qui borde la limite sud de la zone.
  - Typologie de constructions :**
    - Bâtiements d'activité
  - Accès/évacuation/développement :**
    - Depuis la zone communale de la zone de Sept Fons
    - Un accès depuis la RD 55 est toutefois envisagé avec l'accord préalable du Département de l'Allier



2. la « Zone de la Loubière » - Saint-Pourçain-sur-Besbre

Caractéristiques principales de la zone :

- réf cadastrales : ..... 000 A 412
- superficie : ..... Env 3 HA
- classement outil urba : ..... carte communale en cours
- situation stratégique - proximité : ..... parc d'attractions (650 000 visiteurs en 2018) Le Pal – bâtiment artisanal aux abords de la zone.

